



enda

environnement et développement du tiers-monde - environmental development action in the third world -
medio ambiente y desarrollo en el tercer-mundo - ملاءمة البيئة والتنمية في العالم الثالث

CLIMAT & DÉVELOPPEMENT

Des espaces pour l'innovation



Rapport annuel 2009

© 2010 Enda Tiers-monde / Organisation internationale non gouvernementale

Publication : Enda Tiers-monde / Secrétariat exécutif

Citation : Enda Tiers Monde / Secrétariat exécutif [2009], Rapport annuel 2009,
Climat et Développement : des espaces pour l'innovation, Dakar, Sénégal, 53 pages.

Photos de couverture : Enda Tiers-monde

Graphisme : Enda Tiers-monde

Rapport disponible auprès du Secrétariat exécutif d'Enda Tiers-monde :

Immeuble B Complexe Sicap Point-E
Avenue Cheikh Anta Diopr - Dakar
BP : 3370 DAKAR (Sénégal)
Tél. : +221 33 869 99 61
Fax : +221 33 860 51 33
Standard : +221 33 869 99 48
E-mail : se@enda.sn
Site Web : <http://www.enda.sn>

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise, sans autorisation écrite préalable du droit d'auteur, à condition que la source soit clairement indiquée.



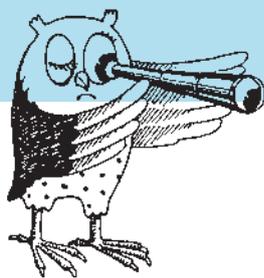
enda

environnement et développement du tiers-monde - environmental development action in the third world -
ملاعالا يف ةيمنتلا و ةئيبلا - medio ambiente y desarrollo en el tercer-mundo

CLIMAT & DÉVELOPPEMENT

Des espaces pour l'innovation

Rapport annuel 2009



EDITORIAL

par Joséphine OUEDRAOGO,
Secrétaire Exécutive d'enda tiers monde

4

PREMIÈRE PARTIE :

LES LEÇONS DE COPENHAGUE : EXACERBATION DES INÉGALITÉS ET RÉVÉLATION D'ENJEUX FONDAMENTALEMENT DIVERGENTS

6

- I.1. Genèse de la conscience environnementale.....8
- I.2. La persistance des inégalités nord-sud dans les négociations climatiques.14
- I.3. Les divergences apparues lors des négociations.....15
 - I.3.1. Divergences sur l'éthique dans la détermination
des quotas d'émission.....16
 - I.3.2. Divergences sur la répartition des efforts nationaux à consentir
pour lutter contre le réchauffement climatique et sur l'idée
d'un accord contraignant sous supervision onusienne.17
 - I.3.3. Divergences sur la conservation du cadre de négociation onusien.....18
 - I.3.4. Divergences sur la pertinence des mécanismes en place dans le cadre
du marché carbone issu du protocole de Kyoto.....19
 - I.3.5. Divergences sur le mode de gestion des fonds affectés à la lutte
contre le réchauffement climatique.....23



DEUXIEME PARTIE :

VERS UN DEVELOPPEMENT RESPONSABLE : LES PRIORITES DETERMINANTES

26

- 2.1. L'impasse économique et écologique : impact sur la sécurité humaine et la survie de l'humanité. 28
- 2.2. Les Sud au cœur des menaces : tentatives d'adaptation et d'innovation. 30
 - 2.2.1. Les pays pauvres sont ceux qui souffriront le plus du changement climatique, car se sont les plus vulnérables. 30
 - 2.2.2. Pistes opérationnelles : les différentes implications d'Enda. 32
 - 2.2.2.1. *La lutte contre le réchauffement climatique doit prioritairement correspondre à des stratégies d'adaptation « non résignée ».* . . . 32
 - 2.2.2.2. *La lutte contre le réchauffement climatique doit passer par l'implication systématique de tous les acteurs concernés.* . . . 35
 - 2.2.2.3. *La lutte contre le réchauffement climatique doit également chercher à résoudre des problèmes particuliers du Sud.* 36
- 2.3. La quête d'un autre monde par la société civile. 38
 - 2.3.1. La mobilisation civile à Copenhague. 38
 - 2.3.2. Le Forum Social Mondial (FSM), une réponse à l'impasse économique et écologique. 39
 - 2.3.3 Dix ans après son lancement le FSM se redonne un nouveau souffle. . 40
 - 2.3.4 Enda au cœur du FSM et des Fora sociaux du sud. 42

EDITORIAL

Enda s'est engagé dans un processus pionnier de réflexion environnementale et climatique depuis ses débuts dans les années 70, comme le décrit la frise, qui retrace l'historique du processus ainsi que les principales contributions successives d'Enda. Sa participation au Sommet de Copenhague (CoP 15) a été considérée pour l'ensemble de l'organisation comme l'un des événements majeurs de l'année 2009. C'est pourquoi il nous a semblé logique de consacrer le thème général du Rapport 2009 à la problématique « climat & développement » devenue incontournable pour la survie de l'humanité.

Enda qui a pour principales missions:

- d'accompagner les processus de responsabilisation citoyenne ;
- de soutenir les capacités d'innovation et de créativité populaire ;
- de valoriser toutes les formes de construction de connaissance ; et
- de développer son influence dans les sphères de décision ;
- s'est depuis toujours naturellement positionnée en soutien aux efforts que l'ONU mène depuis la Conférence de Rio, dans la mise en œuvre des Conventions sur l'environnement en général et sur le changement climatique en particulier.

Enda a ainsi participé à la mobilisation des organisations de la société civile et à la défense des intérêts des pays pauvres, que ce soit dans la préparation, le déroulement ou la mise en œuvre des dispositions prises dans toutes les conférences internationales sur le climat et l'environnement, en essayant de faciliter et d'optimiser au maximum leurs applications au Sud.

Ces dernières années, et tout au long de l'année 2009, Enda s'est donc mobilisé pour influencer l'élaboration d'un accord équitable sur le climat en vue de la Conférence de Copenhague dont l'objectif majeur était d'aboutir à la signature d'un nouveau traité, en remplacement du Protocole de Kyoto qui arrivera à échéance fin 2012.



Joséphine OUEDRAOGO,
Secrétaire Exécutive d'enda tiers monde

Enda n'agit pas isolément : l'ensemble de ses positions ont été développées dans le cadre du réseau « Climat & Développement » regroupant une cinquantaine d'ONGs principalement africaines. Après Bali, Poznan et Tunis, un nouveau document de position, intitulé « Les étapes clés d'un accord équitable¹ », a été présenté dans de nombreux fora avant et pendant la CoP 15, et largement diffusé par voie électronique et sur papier.

A Copenhague, l'on s'attendait donc à ce que la communauté internationale des gouvernants prenne des engagements permettant de réduire le réchauffement climatique d'origine anthropique mis en lumière par le GIEC (Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Les pays fortement industrialisés, qui portent la plus grande responsabilité de l'impact de leur croissance économique sur le changement climatique auraient dû prendre à cette occasion des engagements précis et importants pour assurer la sécurité de la planète.

Malheureusement, malgré l'importance de la sensibilisation mondiale portée par une très forte mobilisation de la société civile et malgré des exigences clairement exprimées par les pays les plus vulnérables, les engagements pris à Copenhague ont été très en deçà de toutes les attentes : celles-ci avaient pourtant été quantifiées à la conférence de Bali en 2007, avec pour objectif de réduire de 25 à 40% les émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés d'ici 2020 par rapport à 1990.

¹ Recommandations du réseau Climat et développement, octobre 2009.

Trois grands constats s'imposent :

Premier constat : la communauté internationale s'est peu à peu focalisée sur les aspects purement techniques de la question climatique, en oubliant que le réchauffement de la planète est une conséquence des interactions entre les humains, les ressources et les écosystèmes, en d'autres termes, une conséquence des interactions entre nos modèles de développement et notre environnement, et qu'il s'agit en fait d'une question de civilisation. Prendre des mesures au niveau macroéconomique pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, sans changer fondamentalement les modes de gestion et de réglementation des biens collectifs mondiaux ni les schémas de production et de consommation ne suffira pas à garantir une solution durable au problème du changement climatique.

Deuxième constat : le réchauffement climatique, bien qu'il soit une cause importante de détérioration de notre écosystème n'est évidemment pas la seule, mais c'est celle qui engendre les incidences directes et visibles les plus graves, en termes de survie même de l'humanité (augmentation du nombre et de la violence des phénomènes climatiques extrêmes : tempêtes, inondations, sécheresse, mais aussi : raréfaction de l'eau douce, déforestation par la sécheresse, effondrement de la biodiversité, désertification et stérilisation des terres, émergence de nouveaux problèmes de santé publique, etc...), et qui peut donc légitimement symboliser, à elle seule, l'ensemble de la problématique environnementale en rapport avec le développement.

Troisième constat : toutes les dégradations de notre écosystème trouvent leur origine dans l'évolution générale du socio-système mondial, caractérisé par les concentrations démographiques sans précédent occasionnées par l'augmentation exponentielle de l'urbanisation, influençant de manière démesurée la demande et les standards de consommations et créant de nouveaux défis aux politiques publiques.

Ce rapport 2009 vise donc à recentrer le débat et à donner les positions de notre organisation en matière d'environnement et de développement, dont

un résumé synthétique est à chaque fois présenté en encadré.

Alors qu'au niveau international le débat se cristallise sur le réchauffement climatique et le coût élevé du changement du paradigme économique visant à réduire les GES, les populations des pays pauvres sont confrontées au défi de la survie face à la raréfaction des ressources naturelles (eau, forêts, terres, énergie, etc..).

Aujourd'hui, nous croyons que la facture du réchauffement climatique correspond à la facture d'un modèle de développement centré exclusivement sur la croissance économique, prédateur de ressources naturelles et générateur de pauvretés.

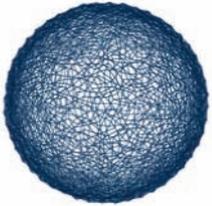
Elle pose aussi bien le problème de l'égalité d'accès à l'espace environnemental et aux biens communs, que celui de la dette écologique, qui traduit la responsabilité passée des pays très industrialisés sur la dégradation des écosystèmes du Sud. La dette écologique accorde une valeur économique aux spoliations passées et présentes des ressources naturelles des pays pauvres par les pays industrialisés, auxquelles s'ajoutent la délocalisation de systèmes polluants et la libre disposition de la planète pour la dispersion des déchets industriels.

Tous ces problèmes, du fait même de leur gravité, exigent aujourd'hui des réponses volontaristes et inclusives de la part des pays en développement. Avec l'appui financier de partenaires responsables, les solutions peuvent aller de la maîtrise des conséquences destructrices du réchauffement climatique (les stratégies d'adaptation), à des recherches innovantes de modes de développement portés par des populations co-responsables des politiques et des stratégies qui visent l'accès de tous aux fondamentaux de la vie (eau potable, santé, alimentation, éducation, revenu décent, etc...).

Dans ce Rapport, nous voulons aller au cœur du problème tel qu'Enda le pose depuis sa création et l'illustrer par nos contributions, nos prises de position et nos expériences les plus intéressantes sur la maîtrise du paradigme environnement et développement local. Elles vous sont présentées en un résumé synthétique dans chaque encadré.

Le label Enda « *environnement, développement, action* » en tire toute sa légitimité.

PREMIÈRE
PARTIE



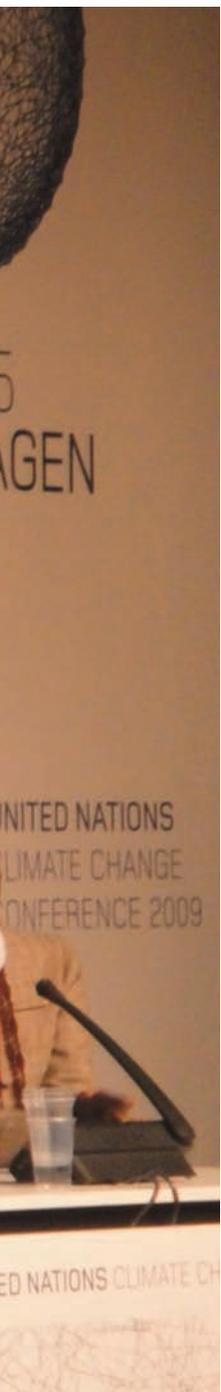
COP15
COPENHAGEN
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2009

LES LEÇONS DE COPENHAGUE :



Exacerbation des inégalités et révélation d'enjeux fondamentalement divergents

Dans cette course accélérée vers la croissance, les atteintes à l'environnement se sont multipliées, les pressions sur les ressources naturelles se sont faites de plus en plus fortes, et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de façon inquiétante. De nombreux mouvements se sont alors créés en vue de promouvoir un développement équitable préservant notamment l'environnement.



CHRONOLOGIE DE LA PRISE DE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE AU NIVEAU MONDIAL, ET DES CONTRIBUTIONS D'ENDA DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT : DE LA CONFERENCE DE STOCKHOLM A LA CONFERENCE DE COPENHAGUE

Dès le début des années 1970, les Etats membres de l'ONU ont pris conscience de l'urgence à prendre en charge la préservation de l'environnement au niveau mondial, en entreprenant une très importante mobilisation internationale pour le climat, dont le dérèglement d'origine anthropique constituait la principale cause de la détérioration de l'écosystème.

I - LE RAPPORT MEADOWS (CLUB DE ROME 1972)

En 1968, le Club de Rome légitime, pour la première fois, les inquiétudes environnementales.

Son rapport (rédigé par l'équipe du MIT sous la direction de Dennis Meadows, en 1972) montre que « si les tendances actuelles de la croissance de la population mondiale, de l'industrialisation, de la pollution, de la production alimentaire et de l'épuisement des ressources naturelles se poursuivent sans changements, les limites de la croissance seront atteintes sur cette planète à une date qui se situe quelque part dans les 100 prochaines années ».

Le mot d'ordre du rapport est tout entier contenu dans son titre: "Halte à la croissance", qui donnera naissance à l'expression « croissance zéro ».

II - LA CONFÉRENCE DE STOCKHOLM DU 16 JUIN 1972

Il a cependant fallu attendre 1972 pour que, au regard de l'ampleur et de l'acuité des problèmes écologiques, les Nations Unies convoquent la première Conférence de dimension internationale sur l'environnement, à Stockholm (Suède), sous la houlette de Maurice Strong.

I.1. Genèse de la conscience environnementale :

La conscience environnementale s'est officiellement affichée au cours et à l'issue des « trente glorieuses » de croissance ininterrompue corrélatives à la relance économique et à l'essor industriel sans précédent, que les pays développés ont connu après la seconde guerre mondiale.

Dans cette course accélérée vers la croissance, les atteintes à l'environnement se sont multipliées, les pressions sur les ressources naturelles se sont faites de plus en plus fortes, et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de façon inquiétante.

De nombreux mouvements se sont alors créés en vue de promouvoir un développement équitable préservant notamment l'environnement (Greenpeace en 1971, et Enda en 1972, par exemple).

La communauté internationale à travers les organisations régionales et les Nations Unies a alors commencé à multiplier les conférences internationales sur ce thème avec une attention accrue sur la lutte contre le réchauffement climatique d'origine anthropique.

A cet effet, de très nombreux et récents rapports scientifiques alarmants ont pu fixer les objectifs de réduction d'émission de gaz à effets de serre (GES) qu'il fallait maîtriser pour ne pas dépasser les 2°C d'augmentation de la température moyenne à la surface du globe, au-delà de laquelle, les conséquences pourraient être dramatiques et irréversibles, comme l'illustre le tableau suivant :

<p>Réchauffement de + 1 °C</p>	<p>Inévitable à moyen terme, il se traduira par un dérèglement important du rythme des moussons asiatiques, augmentant la fréquence et l'intensité de ces précipitations et donc le risque d'inondations et de destruction des cultures. Il impliquera également la fonte accélérée d'une grande partie des glaces de la calotte Arctique ainsi qu'une panne du système des courants océaniques comme le Gulf Stream, avec toutes les conséquences prévisibles sur le climat en Europe.</p>
<p>Réchauffement de + 2 °C</p>	<p>Les océans absorbant des quantités toujours plus grandes de CO2 iront en s'acidifiant, en mettant notamment en péril les récifs coralliens, réservoirs exceptionnels de biodiversité, ainsi que la faune et la flore, dont de nombreux écosystèmes auront atteint leur point de rupture. La sécheresse érodera les sols compromettant la fertilité des terres</p>

	arables, entraînant une baisse très significative de la production alimentaire et une hausse considérable du nombre de personnes souffrant de la faim.
Réchauffement de + 3 °C	Sous l'effet de la fonte de la banquise, le niveau des océans pourrait atteindre un à deux mètres, en menaçant plus de 380 millions de personnes vivant dans des régions côtières situées à moins de 10 mètres d'altitude, notamment dans les mégalopoles d'Asie du Sud-Est. La hausse des températures vont augmenter le taux d'évaporation de l'air et donc la fréquence de pluies toujours plus acides du fait de la concentration de CO ₂ dans l'atmosphère. Maintenu en état par la capacité de la forêt amazonienne à stocker du carbone, le cycle des pluies en Amérique du sud risque d'être complètement bouleversé. Victimes de la sécheresse, les autres forêts tropicales, comme celle du Bassin du Congo, deviennent des puits de carbone de moins en moins efficaces.
Réchauffement de + 4 °C	La sécheresse augmentera encore davantage la pression déjà importante sur les ressources en eau, qui deviendra insupportable, ainsi que le risque d'incendies, notamment dans les forêts boréales de Russie. Près de la moitié des marécages et zones humides vont disparaître sous l'effet conjugué des vagues de chaleur et de la montée des eaux. Des dizaines de millions de réfugiés climatiques fuiront leur pays d'origine, notamment dans les régions les plus exposées au changement climatique (sous-continent indien, îles du Pacifique, Afrique de l'Ouest...). Les glaciers himalayens, qui alimentent aujourd'hui 85% des réseaux d'eau douce en Asie du Sud-Est, vont fondre à cause de la hausse des températures. La destruction des milieux naturels et la crise alimentaire favoriseront le développement de maladies mortelles comme la diarrhée, la dengue ou la malaria.

La conférence de Stockholm a reconnu la dimension internationale de la problématique de l'environnement, introduit la notion « d'écodéveloppement » (dont l'idée était née en Juin 1971 à Founex (Suisse) lors d'un séminaire de scientifiques et d'économistes, chargés de préparer ce sommet), pour développer des stratégies de développement respectueuses de l'environnement et a débouché notamment sur la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

1972 : Naissance d'Enda TM (pour Environnement-Développement-Action dans le Tiers Monde), à l'IDEP (Institut Africain de Développement Economique et de Planification), sous le nom de « Programme Formation pour l'Environnement », comme un des premiers programmes opérationnels appuyé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et financé par l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI). Enda a alors débuté ses actions et ses réflexions en les concentrant sur la défense de l'environnement rural au sahel, qui faisait face à une vague de sécheresse sans précédent, mais aussi à des premières tentatives de lutte contre la pauvreté urbaine (avec le programme CHODAK) et d'exploration des potentialités de « l'auto-développement », selon une démarche de type « recherche-action-formation ».

La conférence de Stockholm fut suivie en 1974 d'une réunion des Nations Unies à Cocoyoc (Mexique) où a été adopté un nouveau manifeste, dénonçant le fossé grandissant entre le surdéveloppement des pays du nord et le sous-développement des pays du sud.

L'hostilité des Etats-Unis à un écodéveloppement qui remettrait en cause leur modèle de développement, a fait que l'appel de Stockholm et le manifeste de Cocoyoc n'ont pas eu l'écho espéré dans un monde en proie à des difficultés immédiates à la fin des Trente glorieuses.

III - LE RAPPORT SUR
LA « WORLD CONSERVATION
STRATEGY » PUBLIÉ EN 1980
PAR L'INTERNATIONAL UNION
FOR THE CONSERVATION
OF NATURE (IUCN) :

C'est ce rapport qui évoque pour la première fois le concept de « développement durable », (pourtant unanimement attribuée à Gro Harlem Brundtland), et qui en a véritablement défini le paradigme émergent.

Le développement durable devait permettre tout à la fois :

- **sur un plan écologique :**
 - la conservation des ressources vivantes ;
 - la préservation de la diversité génétique ; et
 - le maintien des équilibres écologiques essentiels,
- **mais aussi, sur un plan économique et social :**
 - la satisfaction des besoins humains fondamentaux ;
 - le respect des principes d'équité et de justice sociale ; et
 - la prévision de dispositions en faveur de l'autodétermination sociale et de la diversité culturelle.

IV - LE RAPPORT « OUR COMMON
FUTURE » DE GRO HARLEM
BRUNDTLAND, PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION MONDIALE
SUR LE DÉVELOPPEMENT
ET L'ENVIRONNEMENT :

Ce n'est qu'en 1987, quelques mois après la catastrophe de Tchernobyl, et sept ans après le rapport de l'IUCN, que la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), mise en place par les Nations Unies en 1983, soit une dizaine d'années après Stockholm, et présidée par Madame Gro Harlem BRUNDTLAND (qui deviendra en 1990 Premier Ministre de la Norvège), publie un rapport (commandé en 1984 par le Secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar) intitulé « Our Common Future » (« Notre avenir à tous »), plus connu sous le nom de Rapport Brundtland.

Les points forts

**Réchauffement de
+ 5 à 7 °C**

L'extinction de la biodiversité mondiale connaîtra la disparition de plus de 40% des espèces animales et végétales recensées à ce jour. La concentration de CO₂ dans l'atmosphère battra des records, notamment sous l'effet de la fonte du permafrost, une couche de glace présente en Sibérie, en Alaska et au Canada, qui stockait jusqu'alors plusieurs dizaines de gigatonnes de CO₂ par an. Les phénomènes météorologiques extrêmes (raz-de-marée, cyclones, canicules...) deviennent de plus en plus violents, et le coût financier de ces catastrophes deviendra incontrôlable, et les cliniques et hôpitaux ne parviendront plus à faire face à l'afflux de personnes victimes de catastrophes naturelles ou de maladies liées à la dégradation de l'environnement.

Les rapports scientifiques les plus récents sont extrêmement pessimistes, et révèlent un emballement inquiétant de toutes les composantes du réchauffement climatique.

Par exemple, un rapport du GIEC de 2007, estime que le réchauffement moyen de l'atmosphère au cours du XXI^e siècle serait de l'ordre de 1,8° à 4,0°C.

Ce réchauffement à lui seul contribuerait à l'élévation du niveau de la mer qui serait alors de 20 à 60 cm au cours du XXI^e siècle : fourchette qui serait portée de 75 à 190 cm en prenant en compte l'évolution prévisible de la fonte des calottes glaciaires.

La concentration atmosphérique mondiale du dioxyde de carbone (CO₂) s'est considérablement accrue : d'environ 280 ppm (parties par million = teneur de l'atmosphère en molécules de carbone) à la période préindustrielle, elle est passée à 385 ppm en 2008, et augmenterait désormais au rythme d'environ 2 ppm par an.

Bien que le seuil de précaution climatique de 450 ppm soit généralement admis, de nombreux climatologues préconisent un retour à 350 ppm.

De nombreuses études récentes montrent également une accélération des déséquilibres qui découlent du réchauffement climatique, au nombre desquels on peut noter :

- La sécheresse, qui contribue entre autres à diminuer considérablement la séquestration de carbone, notamment par la forêt amazonienne ;
- L'accroissement de l'acidification des eaux de surface océanique, dont le pH moyen était de 8,2 environ avant l'ère industrielle, et qui devrait tomber entre 7,8 et 7,9 à la fin du siècle, provoquant une raréfaction du plancton, première étape de la chaîne alimentaire ;
- Un début de modifications déjà perceptibles dans l'organisation des grands courants marins, en particulier du Gulf Stream, avec toutes les incidences que cela comporte sur le climat de certaines régions comme l'Europe.

Actuellement il n'existe qu'un seul accord international, bâti sur la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : il s'agit du Protocole de Kyoto, qui, bien qu'adopté à l'unanimité en 1997, n'a toujours pas été ratifié par l'ensemble des Etats signataires (dont les Etats-Unis).

Ce Protocole, encore en vigueur aujourd'hui, met en place des objectifs légalement contraignants et des délais pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés.

Sa principale caractéristique est qu'il fixe des objectifs obligatoires sur les émissions de gaz à effet de serre pour les pays leaders sur le plan économique. Ces objectifs, différenciés selon les pays, visent à réduire l'ensemble de leurs émissions globales d'au moins 5% par rapport aux niveaux de 1990, dans la période d'engagements 2008 à 2012.

Pour compenser ces "objectifs contraignants", l'accord offre une certaine flexibilité aux pays sur les manières d'atteindre leurs objectifs. Par exemple, ils peuvent partiellement compenser leurs émissions en augmentant les "puits" (les forêts qui absorbent du dioxyde de carbone de l'atmosphère) sur leur propre territoire ou dans d'autres pays. Ils peuvent également financer des projets à l'étranger ayant pour but de réduire l'émission de gaz à effet de serre. Plusieurs mécanismes ont été mis en place à cet effet (dont le "mécanisme de développement propre," et celui de l'application conjointe").

Malgré la feuille de route précise définie à Bali en 2007, déterminant les objectifs assignés à l'accord qui devait être trouvés lors de la quinzième Cop, pour planifier l'après-Kyoto, le Sommet de Copenhague a surtout révélé une importante inégalité dans les négociations et un grand nombre de divergences entre pays développés et pays en développement.

du rapport Brundtland ont été :

- La mise en exergue des interrelations entre environnement et développement économique ;
- La conclusion selon laquelle les questions d'environnement et de développement économique ne peuvent être traitées isolément sans une vision de durabilité du développement ;
- L'adoption du concept fédérateur « de développement durable » qui vise, entre autre, à satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre l'aptitude des générations futures à répondre aux leurs ;
- La constatation que, pour être efficace, le développement durable devait comporter simultanément les trois dimensions : économique, sociale et environnementale ;
- L'identification de deux risques majeurs d'origine anthropique pour le devenir de la planète: les changements climatiques imputables aux émissions de GES et les atteintes de la couche d'ozone de la stratosphère par les produits fluoro-chlorés.

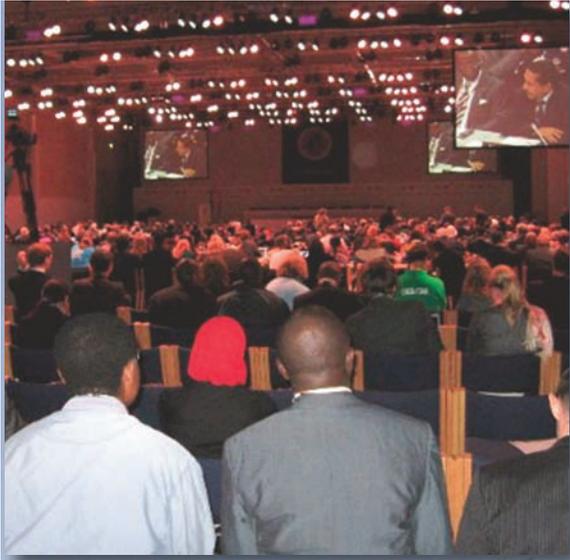
V - LA CONFÉRENCE DE RIO DU 3 AU 14 JUIN 1992 : « LE PREMIER SOMMET DE LA TERRE »

La conférence des Nations Unies sur l'Environnement appelée plus couramment « Sommet de Rio » (juin 1992), a marqué un tournant décisif dans l'histoire de la planète.

Le Sommet a mobilisé de nombreux Chefs d'Etat et Chefs de gouvernements, autour du thème central de sauvegarde de la planète, qui ont pris le parti du développement durable, consistant à préserver l'avenir des générations futures tout en conciliant performance économique, respect de l'environnement et des personnes.

Il a cependant révélé un antagonisme certain entre un monde développé, soucieux de préserver sa croissance, ses emplois et son mode de vie, et un monde en voie de développement désireux de passer à un seuil supérieur à celui de la pauvreté.

Enda s'est fortement mobilisé pour



L'accord finalement obtenu à Copenhague n'est qu'une simple déclaration d'intention

Un groupe restreint de 28 états et de gouvernements ont finalement adopté une déclaration d'intention qualifiée d'« accord », très éloignée des attentes espérées de la conférence de Copenhague, ne contenant aucun chiffre de réduction des effets de gaz à effet de serre, définissant simplement quelques objectifs, engagements et accords de principe très généraux sans proposition de calendrier pour la signature d'un traité juridiquement contraignant. Cet Accord présente les points suivants :

1. Une limitation du réchauffement de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle d'ici à 2050, alors que l'objectif initialement fixé avant la conférence était une réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre.
2. Un engagement de tous les participants à donner par écrit les chiffres précis de ses réductions d'émissions d'ici à 2015, et qui feront l'objet d'une annexe à l'accord lorsqu'ils seront dévoilés début 2010.
3. Un engagement des pays industrialisés à apporter une aide de 10 milliards de dollars (6,9 milliards d'euros) par an en 2010, 2011 et 2012 aux pays pauvres pour faire face aux conséquences du changement climatique, comme la sécheresse et les inondations, et développer les énergies non polluantes. A plus long terme, "l'objectif" est de porter cette aide à 100 milliards de dollars par an (69 milliards d'euros) d'ici 2020.
4. Un accord de principe sur l'importance des mesures visant à réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation de la forêt, et la nécessité d'améliorer l'élimination de gaz à effet de serre par les forêts, ainsi que sur l'aide aux plus vulnérables afin qu'ils puissent mieux supporter les conséquences des changements climatiques.
6. L'accord précise que les engagements des pays industrialisés devront être « mesurables, notifiables et vérifiables » (règles MNV/MRV), afin de pouvoir en contrôler la réalité, mais ne prévoit pas la création d'une instance internationale pour vérifier la mise en œuvre des engagements de chaque pays, et n'évoque plus la création d'une Organisation mondiale de l'environnement qui aurait notamment pu avoir ce rôle, et croiser ces objectifs avec ceux de la protection de la Biodiversité.

préparer le forum des ONGs de la Conférence de Rio, en participant notamment à la construction d'un réseau alternatif, porteur d'un autre modèle de solidarité dans la diversité pour la planète, privilégiant la relation pauvreté-environnement. Cette mobilisation s'est traduite par la production de textes collectifs de référence : « Urgence du combat contre la pauvreté, pour la démocratie et l'environnement », « Lutter contre la pauvreté, pour l'environnement et la citoyenneté ».

La promotion de la démocratie, la réduction de la pauvreté, et la préservation de l'avenir de la planète, représentaient alors pour leurs auteurs les trois faces d'un même problème.

A Rio, Enda, sous sa montgolfière en forme de goutte d'eau, destinée à sensibiliser à la raréfaction, est alors devenue le point de ralliement des ONGs et son journal « Vivre autrement » une référence participant à la synergie institutionnelle qu'Enda a réussi à mettre en place à cette occasion.

Le Sommet de Rio a, tout de même, débouché sur:

- L'adoption de trois accords non contraignants au plan juridique : la déclaration sur le développement durable, l'agenda 21 et les principes sur les forêts.
- L'adoption de deux conventions : la convention sur la diversité biologique, la convention sur les changements climatiques (C'est lors de ce sommet, que la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC ou UNFCCC en anglais) a été adoptée. Il s'agit d'un texte qui constitue le fondement de l'action de la communauté internationale relative au climat, réunissant actuellement 196 pays membres, encore appelés « Parties au Traité »).

154 pays avaient signé cette Convention, entrée en vigueur en 1994, pour : « Stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique, dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable. »

- L'adoption du principe d'élaboration d'une convention sur la lutte contre la désertification.

C'est dans le but de garantir une parfaite continuité aux discussions engagées dans le cadre des négociations internationales sur le climat, que les pays signataires de la CCNUCC ont décidé de se retrouver chaque année sous l'égide des Nations-Unies, généralement en décembre, lors d'une « Conférence des Parties » (dite CoP en anglais).

VI – LES GANDES CONFÉRENCES INTERNATIONALES AYANT SUIVIES RIO

Ces conférences internationales vont progressivement modeler et affiner le concept de développement durable, jusqu'à nos jours, notamment en matière de changements climatiques.

1992	Rio
1995	CoP 1 : Berlin
1996	CoP 2 : Genève
1997	CoP 3 : Kyoto
1998	CoP 4 : Buenos Aires
1999	CoP 5 : Bonn Pacte global
2000	CoP 6 : La Haye puis Bonn
2001	CoP 7 : Marrakech
2002	CoP 8 : New Delhi et Sommet de Johannesburg
2003	CoP 9 : Milan
2004	CoP 10 : Buenos Aires
2005	CoP 11 : Montréal
2006	CoP 12 : Nairobi
2007	CoP 13 : Bali
2008	CoP 14 : Poznan
2009	CoP 15 : Copenhague

I.2. La persistance des inégalités nord-sud dans les négociations climatiques

Les propositions des Etats-Unis, de l'Union Européenne et, plus largement, des pays de l'Annexe 1 de la Convention-Cadre, sont les seules à être discutées, bien qu'elles ne soient pas toujours à la hauteur des enjeux et qu'elles suscitent un mécontentement permanent et une opposition systématique des pays du Sud.

Une parfaite illustration est donnée par la tentative des pays riches, sous la pression de puissants lobbys industriels et économiques, d'étendre les mécanismes de la finance carbone à tout l'arsenal de lutte contre le réchauffement climatique, malgré sa dangerosité dénoncée par de fortes critiques.

Le sud apparaît malheureusement très divisé dans ses requêtes, à l'inverse des pays du nord, qui, malgré quelques divergences internes, plutôt marginales, restent profondément attachés aux seuls mécanismes du marché et à la propriété privée des biens publics mondiaux pour réguler les éventuels efforts à répartir, tout en récusant leur unique responsabilité dans le réchauffement climatique.

Le Sud se présente, en effet, sous la forme d'une mosaïque d'intérêts souvent très différents, correspondant généralement à un petit nombre de pays pauvres qui ne peuvent pas avoir une véritable influence sur les débats.

Le Sud se compose notamment de :

- l'Alliance des petits États insulaires en développement (APEID), composée de 43 membres particulièrement vulnérables aux changements climatiques ;
- des pays les moins avancés (PMA), au nombre de 49, également très vulnérables aux changements climatiques ;
- du G77-Chine (129 pays en développement plus la Chine) ;
- de la coalition des pays avec des forêts pluviales (Rainforest coalition), qui cherche à faire reconnaître les efforts réalisés pour ralentir les émissions dues au déboisement ;
- de groupes encore non reconnus comme partie, et qui demande à l'être tel que le Forum international des peuples indigènes sur le changement climatique (IIPFCC).

Face à ces multiples coalitions, les pays développés apparaissent davantage unis, que ce soit au sein du groupe de l'Union européenne, ou dans un autre groupe appelé « Groupe parapluie », et qui comprend notamment les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Russie, et développent des solutions convergentes.

D'où l'impérieuse nécessité d'un rééquilibrage nord-sud dans les négociations à venir, afin de pouvoir garantir une réponse efficace et déterminante à l'urgence climatique.

Le climat qui est, par excellence, un bien public mondial, ne pourra, en effet, faire l'objet d'une protection efficace, qu'à travers une action publique internationale ancrée sur trois axes:

- se fonder sur la justice et la solidarité universelle pour être en mesure d'imposer un cadre contraignant unanimement respecté ;
- décider des actions à mener à l'issue de négociations fondées sur la coopération et non la concurrence, et surtout ;
- respecter le droit des peuples dans la gestion de leurs territoires et l'appropriation de leur destin, notamment à travers leur participation effective à la gestion des fonds publics affectés à la lutte contre le réchauffement climatique.

Enda a toujours dénoncé la faiblesse de la place accordée aux pays pauvres dans les négociations ainsi que l'absence de la société civile. Pour Enda, le mouvement de la société civile, qui n'a cessé de se renforcer, devrait, en effet, absolument être stimulé et être définitivement considéré comme partie prenante dans les négociations, ces positions ont été partagées par de plus en plus d'ONGs et se révèlent être particulièrement d'actualité après Copenhague.

1.3. Les divergences apparues lors des négociations

Outre l'absence d'une vision partagée à moyen et long terme, de grandes divergences d'intérêts ont été révélées au cours des négociations, notamment dans la volonté des pays industrialisés de gommer les intérêts spécifiques des pays en développement ou émergents, comme le confirment la vision et l'affirmation très récentes de Robert Zoellick, Président de la Banque Mondiale. Celui-ci pense, en effet, que *« nous vivons maintenant dans une nouvelle économie mondiale multipolaire, qui évolue rapidement et dans laquelle certains pays en développement se muent en puissances économiques ; d'autres pays sont en passe de devenir des pôles de croissance ; d'autres encore peinent à tirer pleinement parti de leur potentiel au sein du nouveau système — où le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest ont cessé d'être l'expression d'un destin économique pour ne plus être que des points cardinaux sur une boussole »*.

Les divergences dont il est question concernent notamment l'absence d'éthique dans la détermination des quotas d'émission, la répartition des efforts nationaux pour lutter contre le réchauffement climatique, l'idée d'un accord contraignant sous supervision

L'origine du réchauffement climatique se trouve dans l'effet de serre accentué par les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, principalement d'origine anthropique.

VII- LA TROISIEME COP DE KYOTO (Japon), en 1997

C'est elle qui a débouché sur la signature d'un premier texte ayant pour objectif d'entamer le processus de réduction des GES :

« le Protocole de Kyoto ».

Ce protocole, qui puise ses racines théoriques dans l'approche libérale de l'économie de l'environnement, s'est traduit par la mise en place d'un marché carbone : composé du marché des droits d'émission et du marché d'échange de crédits d'émission obtenus dans le cadre des deux mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto :

- le mécanisme de mise en œuvre conjointe MOC (concernant les investissements permettant des économies de CO₂ en Europe de l'est), et
- le mécanisme de développement propre, qui s'applique aux PVD hors annexe B, et qui permet à des entreprises de financer des projets « additionnels » reconnus recevables au titre du MDP par l'ONU.

Ce marché carbone a rapidement été prolongé dans la pratique par un marché dérivé des droits d'émission et des crédits d'émission.

VIII - LA SEPTIEME COP DE MARRAKECH, en 2001

Sous l'influence déterminante des pays en développement cette conférence a débouché sur la création de fonds nouveaux (Fonds d'adaptation, Fonds spécial climat, etc.).

Par ailleurs il a été mis en place un groupe d'experts sur les transferts de technologie, des procédures pour que le MDP démarre rapidement et un cadre pour le renforcement des capacités.

A cela s'ajoutaient, pour les Pays les moins avancés (PMA), des mesures spécifiques : un fonds spécial PMA pour appuyer des Programmes d'actions nationaux d'adaptation au changement climatique (PANA), et un groupe d'experts spécifique. La communauté internationale reconnaissait cependant que le processus climat devait être beaucoup plus intégré aux objectifs de développement et de lutte contre la pauvreté. Le seul maniement des instruments issus du processus « Climat » ne permettrait pas d'engager le continent sur la voie d'un développement plus durable, qui intégrerait l'adaptation aux effets d'un réchauffement de la planète.

IX – LA HUITIÈME CoP de Delhi, en 2002

Au cours de laquelle, trois points ont pu légèrement progresser sous l'égide de la Convention « Climat » :

- le Fonds sur l'Environnement Mondial (FEM), avec une confirmation de la promesse financière de certains pays européens de verser les 80 millions de dollars US manquants au FEM pour atteindre l'objectif budgétaire initial des 3 milliards de dollars US ;
- le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds PMA), avec une confirmation que le FEM sera chargé de rendre opérationnel le Fonds PMA et l'adoption de la décision d'organiser courant 2003 quatre ateliers pour les PMA (Afrique francophone et anglophone, Asie, et pays insulaires) relatifs à l'établissement de leur programme d'action national sur l'adaptation ;
- et le Fonds spécial changement climatique, avec la dotation d'un mandat clair au profit du FEM.

En septembre 2007, à l'issue de la première « Semaine internationale Climat et Développement », qu'ENDA avait organisée à Dakar, sera créé le « Réseau Climat et Développement » en tant que socle des débats et des positions de la société civile dans les enjeux climatiques.

onusienne, la conservation du cadre de négociation onusien, la pertinence des mécanismes mis en place et enfin, le mode de gestion des fonds affectés à la lutte contre le réchauffement climatique.

1.3.1. Divergences sur l'éthique dans la détermination des quotas d'émission

Les pays développés sont responsables d'environ 80% des émissions « passées » de gaz à effet de serre, alors que les pays les moins développés, bien qu'abritant 80 % de la population mondiale, n'ont contribué qu'à hauteur de 20 % des émissions de 1751 à 2007 !

Les négociations internationales se sont focalisées sur la limitation des « flux » globaux nationaux et annuels des émissions de GES d'origine anthropique, sans tenir compte de la contribution de chaque Etat au niveau actuellement atteint par les GES dans l'atmosphère.

Un minimum d'éthique aurait voulu :

- que l'on raisonne, d'abord, non pas globalement au niveau d'un pays, mais par habitant, de façon à permettre à chaque être humain de disposer effectivement d'un quota d'émission identique, et
- que l'on prenne, ensuite, également en considération le niveau par habitant de GES déjà atteint dans l'atmosphère à un niveau mondial, dont la concentration globale est actuellement très proche d'un niveau critique, essentiellement à cause des émissions émises par les pays développés, depuis la révolution industrielle. Ceux-ci approchent donc, ou ont déjà dépassé, le niveau de GES émis par habitant auquel ils auraient droit dans une optique d'équité.

Cette dernière observation implique donc que les pays industrialisés devraient :

- non seulement faire davantage d'efforts dans la réduction de leurs émissions de GES, en reconnaissance de leur dette écologique vis-à-vis des pays en développement, ce qui est effectivement reconnu par le Protocole de Kyoto²,
- mais qu'ayant, en outre, considérablement handicapé le développement futur des pays du sud, en limitant leurs possibilités d'émettre à leur tour des GES (possibilité qui peut, en effet, être assimilée à un bien commun), prendre également des mesures de compensation supplémentaires à destination de ces pays « contraints », chaque fois que leurs émissions de GES par habitant cumulé impliquera un dépassement du niveau

² Dont le montant actuel correspondrait pour de nombreux auteurs au total de la dette financière de tous les pays en développement à l'égard des pays industrialisés.

de GES auquel ils auraient encore droit par tête d'habitant, selon une répartition égalitaire.

Quant à l'Afrique, et aux pays insulaires les moins avancés, quel effort spécifique pourrait-on leur réclamer quand on sait qu'ils ne sont responsables que d'environ 4 % des émissions mondiales !

Enda a toujours considéré que les émissions que l'on peut qualifier de « luxe » des pays industrialisés ne peuvent pas être comparables aux émissions de « survie » des pays pauvres, et qu'une juste distribution des droits consisterait donc à doter chaque individu de la planète d'un droit égal à émettre des GES, au lieu d'être le simple reflet des déséquilibres de consommation entre le Nord et le Sud.

1.3.2. Divergences sur la répartition des efforts nationaux à consentir pour lutter contre le réchauffement climatique et sur l'idée d'un accord contraignant sous supervision onusienne

Le protocole de Kyoto, avait distingué les pays développés et les pays en développement sur la base d'une responsabilité commune mais différenciée, en définissant un plafond global d'émission en accord avec la science, à répartir entre les seuls pays industrialisés, reconnaissant ainsi leur responsabilité historique majeure dans le réchauffement climatique de la planète.

Les pays en développement ont cependant été très insatisfaits des engagements de réduction de GES des pays développés, tant par les engagements passés que par les promesses d'engagements futurs.

Sous l'impulsion des Etats Unis, les négociations à Copenhague ont remis en cause cette approche. Réfractaires à tout engagement juridiquement contraignant sous supervision onusienne, et appuyés en cela par le Canada et l'Australie, les Etats-Unis ont, en effet, vainement essayé d'aboutir à une déclaration s'appliquant à tous les pays sous le nom de « vision partagée », qui consistait en une simple inscription des engagements sous la forme de réduction absolue pour les pays développés et de réduction de l'intensité énergétique pour les pays en développement. Ces propositions ont été rejetées par la quasi-intégralité des pays en développement et des mouvements sociaux du Sud, qui exigent une régulation contraignante sous l'égide de l'ONU.

Pour la quatorzième Cop à Poznan, en 2008, les positions du réseau mettent l'accent sur l'équité, qui est au cœur des futurs engagements de réductions des émissions, le financement de l'adaptation, la lutte contre la déforestation et les transferts de technologies. Pour Copenhague, une première déclaration a été émise lors d'un second atelier de Tunis, en mai 2009, (« Copenhague, résoudre l'équation climat et développement », 10 principes et 20 recommandations). Cette Déclaration de Tunis, des 40 ONGs africaines et françaises composant le Réseau Climat et Développement, réaffirme l'impérieuse nécessité, pour les pays industrialisés, de prendre des engagements de réductions chiffrés et de veiller au financement de l'adaptation.

Enda et le Réseau Climat et Développement seront présents dans les diverses intersessions organisées, durant l'année 2009, pour parvenir à un accord à Copenhague (Bonn 1, Bonn 2, Bangkok et Barcelone, entre autres). Il s'agit, pour Enda et le réseau, d'appuyer, pour le futur régime climatique post-2012, la mise en place d'un accord contraignant, seule garantie à terme pour les PED.

Un document final, publié peu avant Copenhague, précisait les étapes clés d'un accord équitable (Recommandations du réseau Climat et développement, octobre 2009). Rompant avec les « blocs » officiels de la négociation, l'accent y était mis, au-delà du financement de l'adaptation, sur l'adoption et le soutien à la mise en œuvre de plans de développement sobres en carbone et résilients, ainsi que l'instauration d'une gouvernance multi-niveaux sous l'égide de la Convention Climat.

X – LA CONFERENCE DE COPENHAGUE (DECEMBRE 2009)

C'est à Bali, à la fin de 2007, que les 192 Etats parties à la Convention se sont réunis pour planifier l'après-Kyoto, dont le protocole prendra fin en 2012, et définir le contenu du futur accord, dans une « feuille de route » découpée en 4 volets : l'adaptation, l'atténuation (ou mitigation), le transfert de technologies et le financement.

- **Adaptation** : Les changements climatiques étant déjà une réalité, il s'agissait de favoriser l'adaptation aux effets des changements climatiques considérée comme une priorité, la stratégie privilégiée étant d'intégrer ces préoccupations aux plans nationaux de développement, tout en considérant que les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires et les pays africains touchés par la sécheresse, la désertification et les inondations feraient l'objet d'une attention particulière.
- **Atténuation** : le second volet concernait la réduction des émissions de gaz à effet de serre par des actions nationales appropriées, mesurables et vérifiables, non seulement pour les pays industrialisés, mais aussi pour les pays en développement, qui bénéficieraient d'un soutien sous forme de transfert de technologie et de nouvelles mesures de financement et de développement des capacités.
- Favoriser le transfert des technologies constituait donc le troisième volet.
- Enfin, le dernier axe de la feuille de route de Bali touchait à la mise en place des mécanismes de financement, et en particulier la réaffectation des flux d'investissements existants et la recherche de nouvelles pistes de financements.

A l'issue de la réunion des chefs d'Etat, un accord a été présenté mais non officiellement adopté par les 193 pays présents. Cette déclaration politique a été le fruit de négociations entre 26 pays industrialisés et émergents, mais menées essentiellement par les Etats-Unis, l'Inde, la Chine, le Brésil et l'Afrique du Sud.

Pour répondre au problème de l'éventuelle contribution réclamée par certains aux pays émergents, Enda préconise une définition non plus figée, mais dynamique de la liste des pays inscrits dans l'annexe B de la CCNUCC, basée sur le volume d'émissions des GES par habitant observable, en rapport avec une norme maximale scientifiquement établie, au-delà de laquelle l'écosystème terrestre serait déséquilibré.

Le futur régime climatique post-2012 devrait donc être marqué par un double engagement : celui des pays de l'annexe B à procéder à toutes les réductions de GES auxquelles les appelleront les experts, et celui des pays émergents, actuels et futurs, qui devraient dès à présent promettre de respecter les mêmes contraintes que les pays du Nord, à partir du moment où leurs émissions de GES commenceront à déséquilibrer l'écosystème terrestre.

Les Etats industrialisés étant historiquement responsables de la majeure partie des GES accumulés dans l'atmosphère, tout accord devra forcément se fonder sur la « responsabilité partagée, mais différenciée », qui signifie que ces pays du Nord doivent « aider » les pays du Sud à prendre le chemin d'un développement « propre » au moyen d'un transfert financier suffisant, avec l'espoir que les pays émergents puissent rapidement rallier l'effort collectif.

1.3.3. *Divergences sur la conservation du cadre de négociation onusien*

En parallèle aux négociations onusiennes, les questions climatiques sont désormais discutées au sein du G8 ou du G20, qui tendent à marginaliser et délégitimer le processus de l'ONU, tout comme la « Rencontre des économies majeures sur l'énergie et le climat », créée à l'initiative des États-Unis pour définir un régime climatique post-2012.

Dans un cadre onusien, compte-tenu des forces en présence, des alliances nouées par les pays en développement et de la pression de l'opinion publique internationale, il semble encore possible de créer du droit international environnemental, qui puisse à terme s'opposer au droit commercial et aux logiques purement économiques. Une

telle perspective s'éteindrait si les négociations bilatérales et/ou de type G20/G8 prenaient le pas sur les négociations onusiennes, quelles que soient les mobilisations citoyennes internationales qu'elles engendrent.

Enda a toujours pensé que si l'humanité veut éviter un dérèglement climatique cataclysmique il lui faudra impérativement avoir un cadre qui permette aux négociations internationales d'aboutir sans délai, tout en trouvant les formes de contrôle et de coercition propices au respect des engagements gouvernementaux.

1.3.4. *Divergences sur la pertinence des mécanismes en place dans le cadre du marché carbone issu du protocole de Kyoto*

La mise en place d'un marché du carbone, par le protocole de Kyoto, comme instrument de régulation des émissions de gaz à effet de serre, puise ses racines théoriques dans l'approche libérale de l'économie de l'environnement : la logique économique de poursuite d'une croissance matérielle infinie, assortie du dogme du libre-échange et de la capacité du marché à réguler les sociétés et le climat, a donc eu gain de cause.

Il est constitué d'une part du marché des droits d'émission³ et d'autre part du marché d'échange des crédits d'émission, qui ne sont pas émis par les États, mais qui peuvent être obtenus à l'extérieur dans le cadre des mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto, et a engendré un marché dérivé particulièrement pernicieux.

Enda a cependant toujours estimé que le mécanisme du marché, pourtant considéré de plus en plus comme l'instance de régulation de l'économie mondiale à privilégier, est en réalité totalement incapable de prendre en charge les problèmes collectifs et la régulation des paramètres du dérèglement climatique.

³ Le principe de base est que chaque État va recevoir une allocation d'UQA (unité de quantité attribuée) en fonction d'un plafond d'émission de tonnes équivalent CO₂ (cap). Les États attribuent ensuite aux industries une quantité de droits à émettre, pour une période donnée, à l'issue de laquelle chaque entreprise doit restituer autant d'Unités de Quantité Attribuée (UQA) que de tonnes équivalent CO₂ émises. Ces droits peuvent être échangés (trade), d'où le nom du système de « cap and trade ». Le marché européen ou ETS (Emissions Trading System), est le premier marché des droits d'émission à fonctionner depuis 2005.

Elle ne comprend pas d'objectifs contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'accord réaffirme simplement la nécessité de contenir le réchauffement de la planète à 2 degrés par rapport au début de l'ère industrielle, mais ne comporte pas d'engagement chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 ou 2050 ni de calendrier pour la signature d'un traité juridiquement contraignant. Il prévoit seulement que les pays industrialisés présenteront à l'ONU d'ici la fin janvier 2010 leurs projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. L'Union européenne maintiendrait son propre objectif de réduire ses émissions de 80 % d'ici 2050.

Les engagements des pays industrialisés devront être « mesurables, notifiables et vérifiables » (MNV ou MRV en anglais), afin d'en contrôler la réalité ;

Les pays en développement communiqueront eux-mêmes, tous les deux ans, les informations sur leurs politiques nationales, en offrant les éléments ouvrant à des « consultations et analyses internationales », dans le « respect de leur souveraineté nationale » (concession faite à la Chine).

Seules les mesures bénéficiant d'un soutien international, financier ou technologique, seront soumises aux règles MRV.

En ce qui concerne le financement : une aide immédiate de 30 milliards de dollars US, sur trois ans (2010-2012), permettra de soutenir l'adaptation des pays en développement. Elle sera allouée « en priorité » aux plus vulnérables, notamment en Afrique et dans les petites îles.

De 2013 à 2020, les pays développés s'engagent à mobiliser progressivement jusqu'à 100 milliards de dollars. Ces fonds proviendront « de sources variées, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris de financements innovants » ; sans qu'il soit possible d'évoquer, à ce stade, de taxe particulière.

Un « Fonds Vert Climat » de Copenhague est créé pour soutenir les projets des pays en développement visant à réduire leurs émissions, comme la protection des forêts et la lutte contre la déforestation, l'adaptation, le renforcement des capacités et le transfert de technologies.

Les pays industrialisés ont cependant accepté de consacrer, à compter de 2020, une aide annuelle de 100 milliards de dollars américains aux pays en développement et d'examiner pour ce faire des financements innovants.

L'accord ne prévoit pas la création d'une instance internationale pour vérifier la mise en œuvre des engagements de chaque pays.

Le texte "reconnait l'importance de réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, et la nécessité d'améliorer l'élimination de gaz à effet de serre par les forêts".

Les 193 participants ont mentionné cet accord dans leur déclaration de clôture, sans toutefois l'entériner formellement. De nombreux États et observateurs ont fait part de leur dépit devant le manque d'ambition de cet accord.

Au cours du sommet de Copenhague, ENDA, qui avait envoyé une importante délégation, a notamment organisé dans l'enceinte du Bella Center un événement parallèle sur la thématique de l'adaptation au niveau communautaire et des connaissances locales, suivi par une centaine de participants, qui a permis de présenter plusieurs études de cas issus d'expériences menées notamment en Zambie, en Gambie, au Mali et au Sénégal par l'ONG, et de développer l'initiative Enda Communities qui veut encourager l'échange intercommunautaire et le partage d'expérience entre les organisations communautaires de base du Sud.

Dans ses différentes contributions et participations, à Copenhague, Enda a notamment insisté sur :

Le premier mécanisme, dit de mise en œuvre conjointe (MOC), concerne essentiellement des investissements effectués en Europe de l'Est par une entreprise de l'annexe B, et offre des possibilités d'obtention de droits (le plus souvent à bas coûts) pour des émissions « évitées » : l'unité de transaction est l'Unité de réduction des émissions (URE ou ERU, Emission Reduction Unit).

Mais le mécanisme le plus important est le mécanisme de développement propre (MDP, CDM en anglais) qui s'applique aux pays en développement, hors annexe B, dans lesquels des entreprises des pays développés peuvent financer des projets dits « additionnels », permettant d'éviter des émissions par rapport à la poursuite de la situation antérieure, et donner lieu à l'attribution de certificats de réduction d'émission URCE (Unités de réduction certifiée des émissions ou *Certified Emission Reduction Units CER*), négociables aussi bien sur le marché européen que sur le marché international. Grâce à ce mécanisme, l'industrie a pu acheter des droits à bon marché du fait de bas coûts de production et éviter les coûts de passage à une production pauvre en carbone qu'elle aurait dû assumer dans son propre processus de production⁴.

⁴ Une récente étude de l'université de Stanford (Stanford's Energy and Sustainability Program), a démontré que deux tiers des MDP ne fournissaient en fait aucune réduction des émissions, et que certains de ces projets MDP ont eu des conséquences sociales dramatiques.

Par ailleurs, l'additionnalité des projets est souvent contestable, tout comme leur contribution à une véritable politique de développement dans les pays du Sud, pour lesquels l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets ne sauraient tenir lieu d'une véritable politique de développement. Un autre effet pervers des MDP est que la règle d'additionnalité peut inciter les responsables des politiques publiques à maintenir au niveau le plus bas possible les normes nationales en matière de réglementation environnementale, de manière à favoriser la qualification de projets MDP.

Enda avait très rapidement décelé le peu de conformité du MDP avec les besoins des pays en développement, notamment du fait de l'absence de mécanismes d'identification et de formulation de projet opérationnels et adéquats et a donc développé toute une batterie de modules explicatifs, afin de donner une assise et une possibilité de duplication des formations lancées à cet effet dans les pays du sud. Pour que le MDP soit réellement efficace, il faudrait qu'il fasse en sorte que les réductions des émissions soient réellement additionnelles et satisfasse à des exigences environnementales et sociales élevées. Les MDP, en alimentant les pays riches en crédits d'émission à bon marché, ont permis de surcroît de transférer en partie sur les pays du Sud les contraintes de diminution des émissions, le plus souvent au mépris des populations et des systèmes sociaux locaux, en conduisant à une privatisation accélérée de la terre et des forêts, comme supports de la finance carbone. Dès 2000, Enda avait lancé l'initiative ENDA MDP, destinée à permettre aux porteurs de projets dans les pays du sud d'apprendre la méthodologie à utiliser, d'échanger et d'être conseillés pour ces mécanismes spécifiques.

Force est de constater qu'avec ces mécanismes de compensation, ce ne sont pas les pays riches qui font une faveur aux pays en développement, mais les pays en développement qui en font une aux pays riches, en leur permettant d'atteindre leurs objectifs de réduction sans pour autant changer leur modèle économique.

- L'importance du partage de connaissances et les importants défis qui subsistent dans ce domaine au niveau communautaire.
- Le rôle prépondérant qu'Enda joue à travers le réseau Climat développement et d'autres initiatives pour intégrer le climat dans les plans de développement, former les négociateurs Africains et mener des activités de lobbying.
- La nécessité d'accorder une attention particulière aux problèmes de l'énergie en Afrique, qui devraient être placés au cœur de ses revendications dans le cadre des négociations sur un régime climatique post-2012 : moins de 5 % des projets soumis dans le cadre des PANA concernent le secteur de l'énergie dans un continent où sévit pourtant une situation de pauvreté énergétique qui constitue un frein au développement, et où 60 % des ménages dépendent de la combustion de la biomasse pour subvenir à leurs besoins énergétiques principalement domestiques, en appelant à l'intégration de l'adaptation et de l'atténuation et à une meilleure prise en compte de la notion de résilience climatique dans l'analyse et la conception des systèmes énergétiques en Afrique.
- La présentation et l'importance du réseau Climat et Développement (C&D).
- « La dimension Energie dans les PANA », « La sécurité énergétique : le cas du Sénégal »
- « La bioénergie et le développement rural au Mali, au Ghana et au Sénégal », « Participation à l'Assemblée annuelle et à la rencontre d'experts sur le développement résilient et économe en carbone » et « Proposition et discussion des prochaines thématiques de recherche ».
- La nécessité de savoir bâtir sur l'existant et l'apprentissage par la pratique.
- Comment mieux orienter le REDD vers les besoins des populations.

Enda souligne par ailleurs que l’Afrique et les autres pays pauvres, malgré leur potentiel considérable en la matière, n’ont pas vraiment bénéficié de l’accès au marché des crédits carbone. Bien que les pays africains ne produisent qu’un minuscule pourcentage des GES dans l’atmosphère, ils ne comptent, en effet, que 3 % des moins de 1100 projets du MDP déjà approuvés dans le monde. Et le plus préoccupant, c’est que plus de la moitié de ce nombre insignifiant de projets est localisée dans un seul pays africain, l’Afrique du Sud qui, grâce à son infrastructure industrielle et financière plus développée, s’adapte mieux à la complexité des processus d’accréditation. Pour Enda, le MDP privilégie exagérément les projets de réduction des émissions de GES, au détriment de projets qui seraient véritablement porteurs et susceptibles de renforcer les capacités d’adaptation des pays pauvres au changement climatique, comme la construction de systèmes d’irrigation, la préservation des sols et la lutte contre les inondations. Le MDP souffre enfin d’une lacune fondamentale qui est due au fait qu’il n’impose pas de mesures obligatoires de réduction d’émission aux pays industrialisés.

Des « marchés dérivés » concernant des contrats d’options et des contrats à terme (qui se traduisent par des promesses de vente de quotas d’émission ou de crédits, dans une certaine quantité et à un certain prix à une date donnée) se mettent en place depuis quelques années, notamment pour aider à la couverture des risques de position, en assimilant le carbone à une nouvelle marchandise, alors qu’il n’est qu’une externalité négative.

Ces marchés dérivés présentent énormément de risques, du fait notamment de leur volatilité, de la prolifération de contrats très peu fiables (produits dérivés fictifs, dont les prix peuvent donc s’effondrer à tout moment), et surtout de l’opportunité qu’ils offrent à une spéculation excessive en l’absence de toute régulation, susceptible de déboucher sur une chute des cours due aux « subprime carbon ». Ils devraient donc être tout simplement supprimés.

Le marché carbone n’a pas engendré de réduction globale des émissions. En revanche, il a permis aux pays riches, grands pollueurs, d’atteindre leurs objectifs de réduction, grâce notamment aux droits obtenus dans les pays du Sud et au détriment de la reconversion nécessaire des manières de produire et de consommer.



Le marché carbone, dont de nombreux observateurs pensent qu'il constitue en fait un marché des droits à polluer, permet et alimente donc une spéculation financière douteuse tout en facilitant des fraudes sur des éléments pourtant vitaux pour l'humanité.

Et, bien qu'il soit, désormais, unanimement reconnu comme politiquement inadmissible, écologiquement inefficace et économiquement dangereux, de faire relever la gestion d'un bien commun comme le climat par une logique marchande, le marché carbone est, semble-t-il, malheureusement voué à se généraliser dans l'avenir au-delà de l'Union européenne, qui, jusque là, en avait seule renouvelé le principe pour l'après Kyoto.

Le débat sur le marché carbone ne se borne donc pas à sa généralisation et aux moyens de le renforcer, mais devrait plutôt porter sur le choix entre sa suppression et la mise en place de mesures pour l'encadrer plus strictement, afin de pouvoir alors le conserver comme un moyen limité, complémentaire, et non plus central pour les politiques climatiques.

1.3.5. Divergences sur le mode de gestion des fonds affectés à la lutte contre le réchauffement climatique

Les fonds de la CCNUCC sont gérés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), créé en 1991, qui est administré par le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale (BM). L'influence majeure de la BM est contestée par les pays en développement, qui remettent également en cause le poids très important affecté aux donateurs dans le conseil du FEM.

Depuis le début des années 2000, on assiste à une multiplication des fonds pour le financement du changement climatique, avec notamment les fonds pour le développement du marché du carbone. Si les pays du Sud, et en particulier le G77 plus la Chine, réclament un financement multilatéral sous l'égide de l'ONU, la Banque mondiale tend à se positionner comme le centre du système de financement. Le débat est central aujourd'hui, car la Banque mondiale multiplie les fonds, sollicite les contributions des États, alors que les fonds onusiens sont très insuffisants.

À Poznan, en décembre 2008, plus de 160 ONG, organisations des peuples indigènes et associations de citoyens pour une justice climatique ont lancé un appel pour un financement indépendant de la Banque mondiale, sous l'autorité de la CCNUCC. Un tel financement est nécessaire pour un nouvel accord global sur le changement climatique, qui nécessite un transfert sur une grande échelle de ressources financières des pays riches vers les pays pauvres.

L'administration des fonds devrait être transparente et démocratique, avec une représentation forte des pays en développement et des peuples indigènes, des mouvements sociaux et environnementaux.

Le Fonds mondial pour le climat devrait donner les outils nécessaires pour l'élaboration de plans nationaux qui garantissent la participation des peuples, des communautés, des individus, au changement vers des économies à bas carbone. L'accès direct au fonds devrait être garanti pour les plus vulnérables, par le biais des associations populaires, des mouvements sociaux, des ONGs et des mouvements de base, y compris les associations de femmes, de façon à renforcer le droit des peuples à la souveraineté alimentaire et énergétique.

Les pays du Sud s'accordent sur quelques principes fondamentaux pour assurer le financement de l'adaptation au changement climatique et de la lutte contre ses effets :

- il devrait être indépendant de l'aide publique au développement (APD) ;
- il devrait se réaliser sous forme de subventions et non de prêts ;
- il ne devrait pas exonérer les pays du Nord d'un changement radical de leur modèle de

développement, ni reproduire les rapports de domination Nord-Sud, en privant les peuples du Sud de leur souveraineté pour assurer la maîtrise de leurs ressources et leurs choix de société.

C'est justement là tout le problème, car il est devenu évident que la seule décision de prendre des mesures au niveau macroéconomique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, sans changer fondamentalement les modes de gestion et de réglementation des biens collectifs mondiaux ni les schémas de production et de consommation ne suffira pas à garantir une solution durable au problème du réchauffement climatique. Nous sommes enfin parvenus à la nécessité de questionner ouvertement la finalité du type de développement qui nous est imposé par la mondialisation du système économique ultra-libéral prédateur de ressources naturelles.

La deuxième partie du Rapport aborde la nécessaire réconciliation entre environnement et développement.



DEUXIÈME
PARTIE



VERS UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

Les priorités déterminantes



2.1. L'impasse économique et écologique : impact sur la sécurité humaine et la survie de l'humanité

La « croissance économique » est aujourd'hui considérée comme l'unique facteur de développement pour la quasi totalité des Etats de la planète et selon les grandes Institutions internationales (Banque mondiale, FMI et OMC). Elle s'assimile à un véritable baromètre universel et incontestable de la vitalité des activités économiques nationales, malgré la prise de conscience, relativement récente :

- de son incapacité à traduire efficacement l'augmentation et la pluralité des richesses d'un pays et surtout du bien-être de sa population ;
- de la raréfaction des ressources non renouvelables dont elle s'abreuve et de la pression qu'elle exerce sur les ressources renouvelables ;
- de l'augmentation et de l'aggravation des menaces, d'origine anthropique, qu'elle engendre, et qui pèsent sur l'environnement naturel et sur l'évolution du climat, en compromettant les conditions de vie et le devenir même de l'humanité à moyen terme.

La croissance économique accélérée a toujours été le principal déterminant de la crise environnementale. Ce constat établi depuis longtemps n'a pourtant pas généré les solutions adéquates autour desquelles une véritable mobilisation de toutes les catégories d'acteurs est nécessaire pour produire les changements indispensables. Tout au plus, on admet que la croissance économique peut participer à la protection de l'environnement ou encore que cette croissance doit générer un développement durable qui assurerait, en fin de compte, surtout la durabilité de la croissance.

- La très grave crise économique et financière, qu'a subie le monde entier en ce début de XXI^{ème} siècle, et la dégradation accélérée de l'environnement, ont clairement fait apparaître que l'objectif de maximisation de la croissance économique est devenu non seulement obsolète mais aussi pervers et dangereux.
- Le modèle de la croissance reposant sur la consommation illimitée de la production agricole et industrielle, basée sur des énergies fossiles abondantes et bon marché, a conduit le système dans l'impasse actuelle.

La fameuse « main invisible » sensée corriger les déséquilibres causés par la loi du marché s'avère totalement inefficace pour assurer le développement durable. L'intervention de l'Etat à travers ses institutions et à travers les organisations multilatérales s'avère

indispensable pour limiter les excès de comportement des agents économiques dans le cadre actuel du fonctionnement libre et décentralisé de l'économie de marché.

Par ailleurs, les activités économiques ne peuvent plus être régies par les seules lois de la science économique qui ne raisonne qu'en termes de besoins solvables, de prix du marché et de quantités produites, et qui fait abstraction de la qualité de la vie et de l'environnement et d'une indispensable solidarité inter et intra générationnelle, face à toutes les formes d'inégalités devenues insupportables.

Il devient nécessaire et urgent de changer le paradigme du modèle économique dominant en imposant la gouvernance participative et la solidarité inter et intra générationnelle, comme principes de base de la transition de nos systèmes productivistes, vers un modèle plus humain, faisant des droits de l'homme, des droits sociaux et des droits environnementaux, des droits supérieurs au droit commercial.

Cette transition nécessite des politiques publiques nationales ou continentales qui devront créer de véritables ruptures en termes d'objectifs et d'éthique en s'appuyant sur des savoirs locaux qui ont fait leur preuve et sur des expériences sociales et écologiques qui présentent ce que pourrait être un autre modèle d'organisation sociale et économique, respectueux des écosystèmes dans lesquels nous vivons.

Malheureusement les dirigeants de l'économie et des finances mondiales continuent de penser dans leur logique, comme le confirment les propos récents de M. Robert Zoellick, Président de la Banque Mondiale ; « *Prêter l'oreille aux problèmes des pays en développement n'est plus une simple question de charité ou de solidarité : il y va de notre propre intérêt. Ces pays sont aujourd'hui des moteurs de croissance et des importateurs de biens d'équipement et de services produits par les pays développés* ».

L'avenir de notre planète ne peut pas dépendre du Monopoly géant qui régleme notre vie, via le capitalisme et sa course permanente au profit, fondée sur un besoin (souvent suscité) de consommation matérielle effrénée.

Dans un tel contexte, le concept et l'approche de *développement durable* mettent l'économie au service d'une dynamique responsable de la société qui vise l'accession du plus grand nombre à un niveau de vie décent rendu possible par la gestion équitable des biens communs (que certains appellent les biens publics mondiaux) et la défense de l'environnement. Cela suppose :

- la nécessité de rendre *prioritaires* et *permanentes* les préoccupations économiques, sociales et humaines et écologiques, en tenant compte de leur interrelation constante, et de la concomitance des mesures à mettre en œuvre, mais également, et





- la promotion de *nouveaux modes de comportements responsables, individuels et collectifs* qui assurent un mieux-être pour les générations actuelles et futures.

Seule une nouvelle conception des rapports sociaux, humains et économiques, en prise directe avec les problèmes environnementaux, peut, en effet, être désormais capable de fournir une alternative crédible pour garantir la survie même de l'humanité.

Enda estime que la globalisation économique est injuste, inéquitable et violente envers les plus pauvres, et qu'il faut la dénoncer avec véhémence tout en refusant avec force l'idée selon laquelle « le passé des pays industrialisés du Nord est le futur des pays pauvres du Sud ». La mondialisation exige de poser urgemment les bases d'une nouvelle éthique de la gouvernance mondiale, en croyant en la possibilité de l'émergence d'une éthique cosmopolitique.

2.2. Les Sud au cœur des menaces : tentatives d'adaptation et d'innovation

2.2.1. Les pays pauvres sont ceux qui souffriront le plus du changement climatique, car se sont les plus vulnérables

Les capacités d'adaptation des pays pauvres sont faibles parce que leurs moyens de subsistance dépendent de ressources précaires, très étroitement liées au climat.

Le rapport du PNUD 2007-2008 intitulé « *La lutte contre les changements climatiques: la solidarité humaine dans un monde divisé* » donne la mesure des inégalités face au changement climatique.

Il indique en particulier que dans les pays en développement :

- 600 millions de personnes supplémentaires seraient atteintes de malnutrition à l'horizon 2050 ;
- 1,8 milliard de personnes souffriraient de stress hydrique d'ici 2080 ;
- 332 millions de personnes vivant dans des zones exposées, dans les pays du Sud essentiellement, seraient menacées de déplacement ;

- 400 millions de personnes supplémentaires seraient atteintes de paludisme.

Ce sont les populations qui, pour la survie des groupes sociaux, dépendent le plus de l'équilibre des écosystèmes, qui sont les plus menacées, les femmes en particulier et les peuples indigènes.

D'autres études, plus particulièrement axées sur le continent africain, estiment de leur côté que :

- D'après les prévisions scientifiques, d'ici 2100 les températures moyennes en Afrique auront augmenté de deux à six degrés Celsius,
- Les phénomènes extrêmes comme les sécheresses et les inondations deviendront de plus en plus fréquents, 30 % des infrastructures côtières d'Afrique, y compris les aménagements humains au long du Golfe de Guinée et des côtes sénégalaises, gambiennes et égyptiennes, risquent d'être submergées. En Afrique, le nombre de personnes menacées par des inondations côtières passerait ainsi de 1 million en 1990 à 70 millions en 2080,
- De 25 % à plus de 40 % des habitats d'espèces en Afrique pourraient disparaître d'ici 2085,
- Le rendement des cultures céréalières baissera de 5 %, ou plus, d'ici les années 2080 et les cultures de base, comme le sorgho au Soudan, en Éthiopie, en Érythrée et en Zambie, le maïs au Ghana, le millet au Soudan ou l'arachide en Gambie, se détérioreront également en raison du changement climatique, alors que 70% de la population d'Afrique et presque 90 % des plus démunis œuvrent principalement dans le secteur agricole.

Par ailleurs d'autres auteurs suggèrent que :

- Toute stratégie d'adaptation devrait tenir compte des besoins en systèmes de veille climatologique et météorologique et d'un rapprochement entre la recherche en matière de climat et l'élaboration des politiques.
- Toute stratégie d'adaptation devrait également prendre en compte le besoin d'incorporer les considérations relatives au changement climatique dans les plans et programmes de développement sectoriel et mettre en place des systèmes de prévision et d'alerte rapide.





Pour Enda, les pays pauvres ne parviendront à trouver eux-mêmes les solutions à leurs problèmes qu'en adoptant des modèles de production et de consommation adaptés à leur environnement physique, économique et social, dans le cadre d'un développement durable.

Pour Enda, le développement et l'adaptation sont les deux faces d'une même pièce. La mise en œuvre de projets de développement voués à l'augmentation et à la diversification des revenus des plus vulnérables, à l'amélioration de l'accès à la nourriture, à l'eau, à l'assainissement, à la santé et à l'éducation, ainsi qu'à la réduction de la vulnérabilité aux chocs climatiques, permettra aux populations de se développer en s'adaptant. Mais lorsque le climat devient plus hostile, le développement devient forcément plus coûteux, en impliquant alors des investissements supplémentaires dans l'agriculture, dans l'urbain, dans l'énergie, dans les infrastructures, dans la couverture sociale et les assurances privées, etc. qui engendreront des coûts supplémentaires d'adaptation, et dont le financement devra donc forcément rester additionnel.

La vision d'Enda, issue d'une intuition et d'un engagement autour des limites du modèle de développement hégémoniste, techniciste et productiviste, a été à la base de tous ses combats idéologiques partagés depuis par une majorité des peuples du Sud, par de nombreuses organisations d'aide au développement et leurs d'acteurs sur le terrain.

2.2.2. Les pistes opérationnelles : les différentes implications d'Enda

2.2.2.1. La lutte contre le réchauffement climatique doit prioritairement correspondre à des stratégies d'adaptation « non résignée » utilisant les mécanismes existant :

- En identifiant le mieux possible les besoins urgents des pays les moins avancés, notamment à travers l'élaboration de Programmes d'actions nationaux d'adaptation au changement climatique (PANA) suffisamment opérationnels, susceptibles d'être financés par le fonds spécial PMA institué à la Cop 7 de Marrakech en 2001, sous l'influence déterminante des pays en voie de développement ;

Dans le processus PANA, Enda a joué un rôle essentiel en soutenant des équipes de coordination des pays les moins avancés pour l'élaboration de leurs documents nationaux afin qu'ils puissent constituer les bases d'un nouveau type de développement qui tiennent compte de l'environnement.

Enda a, par exemple, été l'un des cinq centres d'excellence retenus par le PNUD pour participer en 2009 à l'initiative dénommée Investissements et Flux Financiers dans le champ des Changements Climatiques, en vue du renforcement des capacités des décideurs pour faire face aux changements climatiques, et appuie à cet effet deux pays, le Togo et le Liberia.

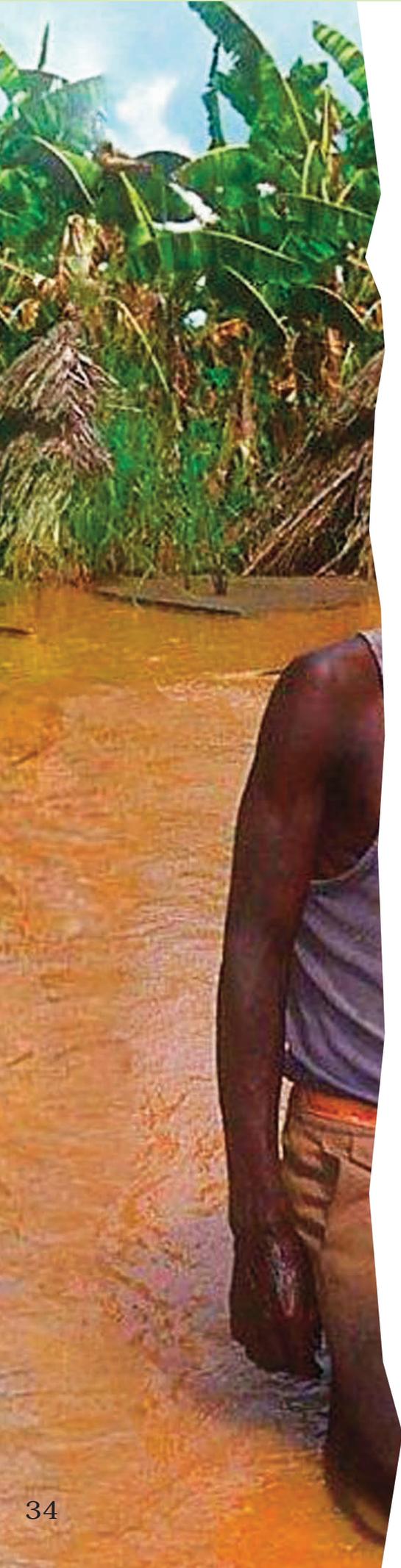
Enda a également présenté les outils développés dans le cadre de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les documents de planification et de programmation, au cours d'un atelier méthodologique qui a eu lieu à Dakar au Sénégal en septembre 2009 dans le cadre de la mise oeuvre du projet CCDARE (Climate Change and Development-Adapting by Reducing Vulnerability).

- Par l'exploitation judicieuse des mécanismes déjà en place et des aides prévues à cet effet, tout en cherchant à améliorer leur pertinence, que ce soit le Mécanisme de Développement propre (MDP) ou le REDD (pour Reduced Emissions from Deforestation and Degradation).

Le REDD est un programme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts qui a été rajouté aux négociations depuis 2005, et qui vise à lutter contre le déboisement, responsable aujourd'hui de 20% des émissions totales de gaz à effet de serre :

- En évitant d'inclure les plantations nouvelles dans la définition des forêts, car la responsabilité de la déforestation incombe prioritairement aux compagnies qui s'approprient le bien commun et qui transforment les forêts primaires en plantations :
 - les forêts naturelles stockent cinq fois plus de carbone que les plantations ;
 - elles sont des réserves de biodiversité irremplaçables ;
 - elles abritent des populations qui vivent de la forêt et qui l'entretiennent, contrairement aux plantations qui





n'abritent aucune population et qui porte atteinte à la biodiversité.

- En résolvant le problème de l'abattage illégal de bois et surtout en reconnaissant obligatoirement les droits des communautés locales dans tout projet REDD.

Enda s'est par exemple penché sur la bonne gouvernance des pratiques transfrontalières en matière de protection et de gestion des ressources forestières en Sénégambie méridionale afin de lutter contre la désertification et l'appauvrissement des sols dus au réchauffement climatique et la surexploitation des essences forestières, pénalisant les puits de carbone potentiels.

Enda a, par exemple, été retenu pour coordonner, à partir de juin 2010, l'ensemble du Réseau Africa-Adapt, qui soutient des projets, au profit des communautés, pour le partage des connaissances sur le changement climatique en Afrique. Son Fonds d'innovation vise à promouvoir le savoir-local et les initiatives locales de partage de connaissances.

Enda met également en œuvre, depuis 2008, en partenariat avec le CRDI (DFID-Canada), le projet APPECCAO (Adaptation des politiques de pêche au changement climatique en Afrique de l'Ouest) qui vise l'amélioration des pratiques et des politiques de pêche, de façon à augmenter la capacité d'adaptation de ce secteur au changement climatique, en mettant à profit les connaissances scientifiques et les savoirs endogènes.

Enfin, de nombreuses entités s'activent pour promouvoir "des modes de vie sobres en CO₂", comme par exemple la reforestation et la mise en place d'une filière locale du bois en République Dominicaine, ou encore l'agriculture locale, bio et urbaine en Ethiopie, en Inde par la dénonciation des impacts énormes de l'agriculture intensive et mondialisée sur les émissions de CO₂, sans même parler des autres types de pollution de l'air, des sols, des eaux, l'érosion de la biodiversité...

2.2.2.2. La lutte contre le réchauffement climatique doit passer par l'implication systématique et opérationnelle de tous les acteurs concernés

Les communautés, les autorités locales et nationales, et les ONGs devraient systématiquement être impliquées dans toutes les actions de lutte contre le réchauffement climatique tant au niveau de ses causes qu'à celui de ses conséquences.

L'opérationnalité de ces implications est cependant étroitement tributaire de l'instauration d'une gouvernance participative, de l'élaboration de cadres de concertation efficaces et de la mise en œuvre de mesures de sensibilisation et de formation sur ces problématiques particulières.

Enda intervient sur ce point à deux niveaux :

Au niveau national

- En facilitant la mise en place d'un cadre institutionnel qui puisse règlementer les politiques d'adaptation et d'atténuation ;
- En appuyant les centres de recherche pour mettre en place des systèmes de suivi et de modélisation destinés à mieux soutenir l'adaptation ;
- En intégrant l'adaptation dans la planification des programmes et projets de développement ;
- En mettant en place des programmes d'information, d'éducation et de sensibilisation sur tous les aspects du climat ;

Au niveau local

- En sensibilisant les communautés locales pour une gestion rationnelle et durable de leurs ressources ;
- En impliquant les populations dans l'identification des priorités en matière d'adaptation et dans leur mise en œuvre ;
- En appuyant et en conseillant les populations par la mise en place de systèmes d'alerte précoce et d'informations agro météo ;
- En favorisant l'échange et le partage des connaissances locales ;
- En renforçant les capacités organisationnelles des populations ;
- En intégrant l'adaptation au changement climatique dans la planification locale.



2.2.2.3. La lutte contre le réchauffement climatique doit également chercher à résoudre des problèmes particuliers du Sud :

- En généralisant des solutions innovantes pour contrecarrer les effets négatifs du réchauffement climatique, qui ont fait la preuve de leur efficacité en matière d'économie de CO₂ à l'échelle locale.
- En se préoccupant du problème des « réfugiés climatiques », et des perspectives de grands déplacements de populations à l'échelle mondiale : les réfugiés environnementaux forment, en effet, un groupe aux contours flous toujours pas reconnu par le droit international, donc sans aucun droit concret à une assistance et une protection internationale.

De nombreuses entités d'Enda soulignent que la question des migrations n'est jamais évoquée en tant que mécanisme d'adaptation au réchauffement climatique, or le problème se pose de façon très claire pour les habitants des îles et des zones inondables ou devenues inhabitables: où vont ils aller? Faut-il créer un statut dans le droit d'asile pour les "déplacés environnementaux" ou les "migrants climatiques"? Vu l'état misérable de l'application du droit d'asile par les Etats membres du continent, et la chasse aux sans papiers prônée par nos dirigeants et une partie de nos opinions publiques, on doute que cela rencontrera un grand écho. Les personnes ne pouvant "s'adapter" aux changements climatiques seront tout simplement assignées à résidence.

- En se préoccupant du problème des peuples forestiers indigènes, et d'une manière plus générale, des peuples vivants au sein de biens communs (forêts primaires, parcs nationaux, etc.)¹.
- En cherchant des solutions au problème des aménagements urbains (habitations et infrastructures) : car, bien que le

¹ Le Forum international des peuples indigènes sur le changement climatique (IIPFCC) réclame, par exemple, la suspension immédiate des projets REDD, pour plusieurs raisons : le problème de la propriété foncière des forêts n'est pas résolu, la souveraineté des peuples et des communautés qui y vivent est compromise, l'absence de régime juridique sur la vente des crédits de carbone forestier et la méconnaissance des régimes fondés sur la finance carbone dans les territoires indigènes : « Cut emissions at the source-NO REDD».

changement climatique ne justifie pas, à lui seul, l'amélioration des habitats et des systèmes de drainage et d'assainissement dans les villes du Sud, une telle initiative, permettrait de résoudre les problèmes sanitaires que rencontrent actuellement ces métropoles et mégalofoles, et de limiter les conséquences futures du changement climatique.

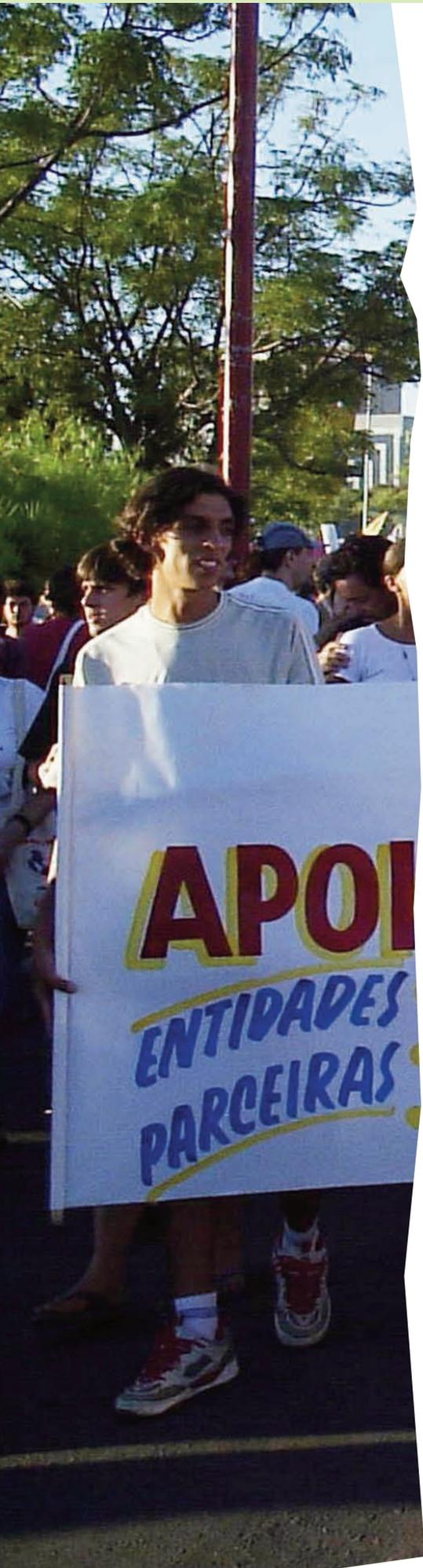
Enda, à travers ses partenariats et ses expériences diversifiées sur les villes d'Afrique, participe à la mise en œuvre de diverses initiatives, comme celle dénommée AURAN (African Urban Risk Analysis Network) qui a notamment concentré ses efforts sur la prise en compte réelle de la vulnérabilité des populations urbaines face aux effets du changement climatique.

Enda n'a de cesse de dénoncer dans le monde, les effets sanitaires de la pollution sans cesse plus importante de l'air (via des modes de transports totalement anarchiques dans les grandes villes du Sud), des sols et des eaux (via notamment l'absence de systèmes convenables de prévention et de gestion des déchets, par exemple pour lutter contre la prolifération du "tout plastique" et des décharges à ciel ouvert comme unique mode de gestion au détriment des pratiques traditionnelles de compostage et de recyclage artisanal).

Enda RUP a notamment travaillé sur l'adaptation des populations aux variabilités climatiques en milieu urbain et réduction des risques de catastrophes naturelles ainsi que sur la maîtrise des eaux pluviales et des déchets unitaires dans les espaces urbanisés.

- En mettant en place un système d'aménagement côtier, qui puisse prévenir contre la montée du niveau des mers.
- En permettant aux plus démunis de pouvoir accéder à l'énergie ;





Par principe, Enda estime qu'aujourd'hui et pour longtemps encore, la promotion d'un développement économique pour les pauvres, solidaire et sobre en carbone, requiert un accès significatif à des services énergétiques durables faisant appel aux énergies renouvelables, à la bioénergie et à la promotion de l'efficacité énergétique dans les modes de production et de consommation d'énergie. Chaque filière constitue une niche de création d'emplois et de revenus qui sont autant d'éléments susceptibles de renforcer le pouvoir économique des hommes et des femmes. Du fait de l'exploitation décentralisée de ces filières, Enda fait ainsi la promotion de modèles ou d'approches basés sur : 1) le développement des micro-entreprises évoluant en milieu rural et périurbain ; et 2) la mutualisation de l'accès aux services énergétiques à travers le développement du micro financement de manière à dynamiser le marché.

- En luttant contre les tensions hydriques (conséquences du réchauffement climatique), par exemple : en développant de nouvelles méthodes de désalinisation des nappes phréatiques et de l'eau de mer, en améliorant l'étanchéité des canalisations d'eau potable, et en recyclant l'eau de telle façon qu'elle puisse avoir des usages successifs sans gaspillage.
- En prenant des mesures efficaces pour sauvegarder l'agriculture et prévenir l'amplification de la dépendance déjà forte du Sud aux marchés agricoles internationaux et aux productions du Nord.
- En aidant les pays du sud à imaginer un autre développement, notamment en faisant de la lutte contre le réchauffement climatique le moteur d'un développement durable fondé sur la solidarité et l'accession du plus grand nombre aux biens communs préservés. Car le passé des pays industrialisés ne peut plus être un modèle à suivre pour les pays du sud.

2.3. La quête d'un autre monde par la société civile

2.3.1 La mobilisation civile à Copenhague

Le Sommet de Copenhague a été le lieu de rendez-vous du plus large mouvement altermondialiste depuis Seattle (1999). L'échec des négociations intergouvernementales et l'inadéquation des

propositions faites par les grandes nations, face à l'ampleur des problèmes environnementaux et climatiques, ont mis en exergue les initiatives d'une société civile internationale techniquement bien informée et fortement motivée.

Les convictions de l'altermondialisme, mouvement anti-systémique, dans son opposition à la logique dominante du système néolibéral et à la logique capitaliste elle-même, ont été considérablement confortées par la récente crise financière et économique, qui a sévi dans le monde depuis 2008.

Cette crise a également ébranlé les certitudes des plus fervents défenseurs du libéralisme, en révélant au grand jour les aberrations du système et les risques qu'il fait courir aux détenteurs des capitaux. A tel point qu'elle a convaincu les pouvoirs du nord (même les plus libéraux) à essayer de réguler, contrôler et « humaniser » en fonctionnement du système, dans les domaines économique et écologique.

Une des raisons de la profondeur de la crise a tenu au nouveau paradigme écologique, qui, en introduisant une limite à l'expansion du marché mondial, a mis en cause la cohérence entre les modèles productivistes et les limites de l'écosystème planétaire. Face aux difficultés économiques et aux menaces qui pèsent sur les libertés et la paix, le mouvement altermondialiste propose des réponses compatibles avec les valeurs de liberté, de démocratie, d'égalité et de solidarité².

L'émergence de la Chine, du Brésil, de l'Inde et d'autres pays du sud consacre la fin de l'hégémonie économique et géopolitique des Etats Unis et de l'Europe et se traduit par une redistribution des cartes. Copenhague a été un révélateur de cette nouvelle donne et également de la nécessaire jonction des engagements contre tous les réflexes et pratiques hégémoniques.

2.3.2 *Le Forum Social Mondial (FSM), une réponse à l'impasse économique et écologique*

La mobilisation sociale internationale qui a abouti à la création du Forum Social Mondial (FSM) en 2001 est le résultat direct de l'impasse du modèle de développement économique basée sur la recherche effrénée de la croissance, et d'un « capitalisme-casino » qui a généré au sud notamment, la misère, la pauvreté, le chômage et surtout une vision hégémonique, écrasant les minorités culturelles poussées dans leurs derniers retranchements.

Le FSM a donc été créé en contrepoint du Forum Economique Mondial de Davos, qui entendait subordonner les politiques et les dirigeants des Etats au marché mondial des capitaux et cherchait à

² Voir l'interview de Gustavo Massiah, représentant du CRID au Conseil International du Forum Social Mondial, membre fondateur de IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde, France) et ancien Vice-président de ATTAC, par Wilson Machado Tosta Junior, pour le journal *O estado de São Paulo*.





convaincre l'opinion publique mondiale du bien-fondé de ses positions.

Le FSM qui constitue *“un espace ouvert de rencontres plurielles, diversifiées, non gouvernementales et non partisans”*, a non seulement facilité l'expression de la société civile, mais a aussi permis de faire entendre sa voix sur les alternatives possibles à la mondialisation libérale et capitaliste afin de bâtir un autre monde, plus solidaire, plus démocratique et plus juste, du niveau local à l'échelle internationale.

Depuis sa première édition à Porto Alegre, au Brésil en janvier 2001, le FSM a mis en lumière la formidable capacité de mobilisation que la société civile peut acquérir quand elle s'organise à partir de nouvelles formes d'action politique, caractérisées par la valorisation de la diversité et la coresponsabilité.

Le FSM se définit lui-même à travers sa charte comme *« un mouvement d'idées qui stimule la réflexion, et la diffusion transparente des fruits de cette réflexion, sur les mécanismes et instruments de la domination du capital, sur les moyens et actions de résistance et la façon de dépasser cette domination, sur les alternatives proposées pour résoudre les problèmes d'exclusion et d'inégalité sociale que le processus de mondialisation capitaliste, avec ses composantes racistes, sexistes et destructrices de l'environnement est en train de créer, au niveau international et dans chacun des pays »*³.

Les mouvements sociaux et sociétés civiles de tous les pays s'inspirent désormais de cet idéal dans leur champ politique et se regroupent annuellement pour partager et renouveler leurs engagements pour un autre monde. Le FSM s'alimente de l'appropriation permanente des idéaux et de l'arrivée ininterrompue de nouveaux acteurs.

2.3.3. Dix ans après son lancement le FSM se redonne un nouveau souffle

Le FSM, symbole du mouvement altermondialiste vient seulement d'avoir dix ans et les mouvements écologistes, qui étaient déjà présents à son premier rendez-vous, ont joué un rôle majeur dans la prise de conscience des répercussions écologiques du système économique dominant, et de la nécessité de lier changement écologique et justice sociale.

L'écologie a surtout introduit un nouveau paradigme dans la vision du monde en impliquant une rupture dans la manière de penser l'évolution des sociétés et les transformations économiques et sociales à la lumière des enjeux environnementaux.

Le FSM continue de dénoncer le caractère insoutenable du modèle actuel de développement dominant, *« générateur d'inégalités,*

³ Point 11 de la Charte des principes du FSM

de peur de l'autre, de destruction de l'écosystème, et de mise en danger de nos libertés », dont les conséquences pour les populations des pays les plus pauvres sont effectivement désastreuses.

Le FSM, depuis sa création, a également permis de rendre crédible une sortie du « schéma néolibéral » de la pensée unique, qui domine depuis les années 90, par la proposition d'autres alternatives réalisables. Elles insistent notamment sur la préservation des « biens communs », le refus de la subordination inconditionnelle à la loi du marché, la création de nouveaux modes de taxation (comme la taxe Tobin sur les transactions financières), l'annulation de la dette des pays pauvres et la promotion d'un développement pauvre en carbone à partir d'une économie solidaire.

Toutes les questions discutées par les institutions internationales et les gouvernements ont été effectivement identifiées et mises en avant par les plateformes de mobilisation du FSM : paradis fiscaux, taxes internationales, contrôle des banques, réductions des émissions de gaz à effet de serre, dette, inégalités sociales, inégalités écologiques, responsabilité sociale des entreprises, etc.

Face à l'impasse économique et écologique, trois scénarios actuellement possibles se discutent dans les FSM :

- Un aménagement partiel du capitalisme avec maintien de la croissance économique mais dans un capitalisme « vert ».
- Une refondation du capitalisme autour de l'idée du Green New Deal qui propose, sans sortir du cadre du capitalisme, de compléter le capitalisme vert par plus de régulation publique et une redistribution des revenus.
- La recherche d'alternatives pour engager un dépassement du capitalisme.

Dans tous les cas le mouvement altermondialiste, par ses résistances, ses propositions et ses innovations, pèsera sur les issues de la crise.

Du point de vue de la société civile, la seule institution légitime à l'échelle mondiale, pour les négociations internationales, reste les Nations Unies, quelles que soient les critiques qui peuvent lui être faites. D'abord, parce que tous les pays en font partie et ensuite, parce qu'elle est fondée sur une Charte et sur la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Aucun autre directoire, G8, G20, OTAN, OCDE, ne saurait lui être substitué. Cependant, l'ONU, par sa nature intergouvernementale reste souvent exclusive de la voix des peuples en ce qui concerne ses mécanismes décisionnels, dans la mesure où les gouvernants ne se positionnent pas toujours et pas tous, pour la défense des intérêts fondamentaux de leurs peuples.



Ainsi le FSM a contribué à porter un discours critique des thématiques non conventionnelles et une nouvelle culture politique sur l'espace public mondial.

Mais le mouvement altermondialiste comme force de résistance à l'échelle globale est loin de constituer une véritable dynamique de transformation sociale. Il a surtout du mal à l'échelle des pays et des régions à fédérer les organisations de base et il reste encore élitiste et intellectualiste. Pourtant, dans les régions les plus défavorisées par le système économique et écologique actuel, le besoin de repenser le développement est plus fort

que jamais parce qu'il faut trouver des alternatives qui démantèlent les mécanismes internes et externes qui produisent la pauvreté et engendrent la multiplication des conflits.

2.3.4 *Enda au cœur du FSM et des Fora sociaux du sud*

Enda est depuis le début au cœur du processus en tant que membre du Conseil International du FSM. Egalement Secrétaire du Forum Social africain, Enda a joué un rôle majeur dans la mobilisation des mouvements sociaux africains qui après avoir accueilli une première fois le Forum Mondial en



2007 à Nairobi, contribue à l'organisation de sa prochaine édition à Dakar en 2011.

Devant le croisement des enjeux économiques et climatiques, la jonction a désormais lieu entre les mouvements sociaux altermondialistes et les mouvements écologistes. La fédération des dynamiques populaires venant de revendications politico-économiques et écologiques est une nécessité qu'Enda doit anticiper et fortifier, notamment dans les pays du sud où la convergence entre milieux intellectuels et populaires reste un défi. Dans ces pays les divers Fora nationaux, régionaux et mondiaux doivent être questionnés

comme facteurs d'impulsion des processus de démocratisation et d'identification, de participation et de promotion pour des milliers de groupes sociaux (agriculteurs, artisans et divers travailleurs) porteurs d'innovations, de pratiques et de pensées alternatives.

C'est pourquoi, Enda, riche de son expérience fondée sur la recherche-action-formation, est en train de renforcer ses propres stratégies pour contribuer, encore plus qu'auparavant, à la construction de sociétés où chacune peut participer, en pleine responsabilité, à la régulation collective.



- Secrétariat Exécutif
- Entités
- Associations locales

Enda Dominique

Enda Colombie

Enda bolivie

Enda Brésil

Secrétariat Exécutif
Entités & Programmes
au Sénégal

Enda

Enda Ma

Maghreb

Enda Océan Indien

Enda Europe

Enda-Interabe

Enda Bombay

Enda Vietnam

Enda Ethiopie



li

Le Réseau ENDA

Secrétariat Exécutif

Madame Joséphine OUEDRAOGO

Immeuble B Complexe Sicap Point-E

Avenue Cheikh Anta Diop - Dakar

BP 3370 - Tel : 33 869 99 61 (direct) 33 869 99 48 (standard)

Fax : 33 860 51 33

email : se@enda.s

Amérique latine

ENDA BOLIVIE

Mme Romanette Maruya de Pinto

Av. antofagasta No. 308 Villa Dolores El Alto - LA PAZ - BOLIVIA

Tél.: (591-2) 810079/811695 / Fax:(591-2) 811446 / E-mail: enboldr@caoba.entelnet.bo

Champs d'action :

- Prévention intégrale de la population urbaine infanto-juvénile fortement menacée (centres à El Alto, Trinidad, Guayaramerín et Riberalta).
- Renforcement des droits des enfants et des adolescents, avec l'objectif de réinsertion dans la société à travers les champs d'action suivants :
 - * Alimentation.
 - * Soins de Santé.
 - * Soutien scolaire.
 - * Soutien social et surveillance.
 - * Suivi psychopédagogique pour la réinsertion.

ENDA BRÉSIL

Mme Laura TAVES

Rua Conde de Lages n. 44 sala 608- Glória Cep 20.241-080- Rio de Janeiro-RJ Brasil

Tel.: (55-21) 2531-7107 / (55-21) 2221-2581, / Fax : (55-21) 2531-7107

E-mail : endabrasil@endabrasil.org.br ; laurataves@hotmail.com | laurataves@gmail.com

Champs d'action :

- Culture, Education et droit à la ville :
- Champs de réalisations :
 - * Ateliers azulajaria,
 - * Campagne nationale contre l'extermination de la jeunesse noire,
 - * Assemblée mondiale des jeunes urbains (préparation Forum Urbain Mondial à Rio)

ENDA COLOMBIE

Federico PARRA HINOJOSA

Calle 33 No. 16-22 Teusaquillo - BOGOTÁ - COLOMBIA

Tel.: +571 338 3140/41/42 / 285 39 49 / Fax: +571 285 66 28 / E-mail: endacol@andinet.com

Champs d'action :

- Gestion environnementale urbaine.
- Appui au développement local.
- Gestion et recyclage des déchets urbains.
- Renforcement des capacités.

ENDA DOMINICANA

M. Mamerto VALERIO

BP 3370, SANTO DOMINGO - REPÚBLICA DOMINICANA / Tél.: +1-809 385-0421 /

Fax: +1-809 385-2359 E-mail: enda.dom@codetel.net.do / Web: <http://www.Funredes.org/endacaribe>

Champs d'action:

- Création d'emplois dans des zones défavorisées de la République Dominicaine : micro entreprises d'ebenisterie.
- Gestion des ressources naturelles et agroforesterie.
- Promotion des initiatives de santé communautaire.
- Développement urbain et services de base.

Asie

ENDA BOMBAY

M. Virup PANWALKER

5, Vashi Saphalya CHS, Sector 9A, Vashi Vashi - 400703, NEW BOMBAY - INDIA

Tel.: +91-22 27 66 19 02 / Fax: +91-22 27 65 88 97 / E-mail: paragp@vsnl.com

Champs d'action :

- Autonomisation des femmes et des petites fermières par voie d'auto-organisation;
- Participation et intégration des agriculteurs et des travailleurs indépendants dans les marchés émergents afin de réduire les effets négatifs de la mondialisation et l'ajustement structurel;
- Amélioration de l'accès aux services d'eau, à l'éducation, au crédit, etc
- Formation et information pour assurer une bonne gouvernance
- Intervention continue dans les domaines prioritaires identifiés à savoir: l'agriculture biologique, les forêts, la gestion de l'eau, transformation et préservation des fruits.

ENDA VIËTNAM

M. Le Dieu ANH

C2 Buu long St, Cu Xa Bac Hai, district 10, HÔ CHI MINH CITY - VIËTNAM

Tel.: (84-8) 9700243 / Fax: (84-8) 9703273 / E-mail: endavn@hcmc.netnam.vn

Champs d'action :

- Soutien des collectivités réinstallées dans des appartements en hauteur à Da Nang.
- Réinstallation sur site et développement communautaire à Quy Nhon.
- Développement communautaire intégré à Ha Noi.
- Améliorer les conditions juridiques et socio-économiques des migrants urbains à Ho Chi Minh ville

Afrique

ENDA ÉTHIOPIE

Mme Azeb GIRMAI

PO Box 25718 Code 1000 ADDIS ABEBE - ETHIOPIA

Tel.: +251-1 51 21 86 / Fax: +251-1 51 45 80/ E-mail: enda-eth@telecom.net.et

Champs d'action :

- Genre et maîtrise de l'Environnement : intégrer le genre dans les plans environnementaux de développement.
- Forums de concertation sur les urgences environnementales (Green forum).
- Promouvoir l'agriculture urbaine comme un moyen d'amélioration de la nutrition pour les ménages urbains pauvres en particulier les ménages infectés et affectés par le VIH / SIDA en Éthiopie.
- Génération de revenus à partir des déchets solides dans le cadre des mégapoles (Addis Abeba).

ENDA INTER-ARABE

Mme Essma BEN HAMIDA - M. Michael CRACKNELL

3, rue el aacha, 2041 ettadhamen, BP 72 Ksar Saïd II, TUNIS - TUNISIE

Tél.: +216-71 65 06 00 / 65 06 90 / Fax: +216-71 65 07 61

E-mail : bhessma@gnet.tn / Web: www.endarabe.org.tn

Champs d'action:

- Micro finance et microcrédit.
- Appui à la création de microentreprises.
- Animation et mise en réseau.

ENDA MAGHREB

Hamid CHRIFI (par intérim)

12, rue Jbel Moussa, Appt. 13, JOLI COIN / Rabat Agdal / RABAT - MAROC

Tél. : +212 37 75 64 14 / 15 / Fax: +212 37 75 64 13 /

E-mail: endamaghreb@enda.org.ma / Web: http://www.enda.org.ma

Champs d'action:

- Renforcement des capacités des acteurs locaux.
- Promotion et renforcement du dialogue politique.
- Gestion des déchets solides.
- GRN et développement rural.

ENDA MALI

M. Soumana COULIBALY

Oulofobougou, rue 424, porte N° 216, B.P. 3123 Bamako - Mali

Tél.: (223) 20 22 55 64 / Fax : (223) 20 23 25 93

E-mail: enda-mali@cefib.com

Champs d'action :

- Appui aux enfants et jeunes en difficulté dans les centres urbains du Mali : protection, éducation, formation.
- Appui à la prévention et à l'insertion sociale et professionnelle des mineurs migrants victimes ou non de traite et/ou de trafic dans les pays d'Afrique de l'ouest/ RAFY- Mali.
- Promotion des initiatives de santé communautaire et prévention contre le VIH/SIDA.
- Développement local par le renforcement des capacités des acteurs locaux.

ENDA OCÉAN INDIEN

M. Cyrille DE BILLY

BP 1467 ANTANANARIVO - MADAGASCAR

Tél.: +261-20 22 61 64 / Fax: +261-20 22 61 74

E-mail: endaoi@simicro.mg - cdebilly@wanadoo.fr

Champs d'action :

- Restructuration de l'habitat en milieux défavorisés.
- Appui aux enfants et jeunes en difficulté : Le suivi éducatif individualisé, L'accompagnement éducatif de groupes, La libre adhésion, l'anonymat et le non mandat, le suivi dans la rue.
- Gestion des déchets urbains et assainissement.

Europe

ENDA EUROPE

Mme Annelaure WITTMANN

5, rue des immeubles industriels - 75011 PARIS - FRANCE

Tél.: (331) 44 93 87 40 / Fax: (331) 44 93 87 50

E-mail: enda-europe@wanadoo.fr - Web : www.enda-europe.org

Champs d'action:

- Appui technique aux entités d'Enda (montage de projets et recherche de financements).
- Migrations internationales, diaspora, développement, et lutte contre les discriminations.
- Education au développement et à la solidarité responsable auprès du public européen.

Sénégal

ENDA ACAS (Actions en Casamance)

Virginie KANTOUSSAN (par intérim)

BP 224, ZIGUINCHOR - SÉNÉGAL

Tel : +221 33 991 14 07 / Fax : +221 33 991 24 94

E-mail : acas@enda.sn

Champs d'action :

- Réalisation d'infrastructures hydrauliques.
- Aménagements hydroagricoles.
- Appui à l'enfance en difficulté.
- Santé communautaire.

Bureau de Kolda

M. Ibrahima CISSE

BP 169, KOLDA - SÉNÉGAL

Tel : +221 33 996 14 85 / Fax : +221 33 996 17 55 / E-mail : acas-kol@enda.sn

Champs d'action :

- Aménagements hydroagricoles
- Réalisation d'infrastructures rurales
- Gestion des ressources naturelles
- Agriculture et développement rural

ENDA DIAPOL (Prospectives Dialogues Politiques)

M. Moussa MBAYE

Sicap Sacré-Coeur Transition 4, Villa n° 8773, DAKAR - SÉNÉGAL

Tél. : (221) 33 825 36 20 / Fax : (221) 33 825 36 32

E-mail : diapol@enda.sn - Web: <http://www.enda.sn/diapol>

Champs d'action:

- Plaidoyer et dialogue politique.
- Migrations et développement.
- Intégration régionale et coopération transfrontalière.
- Education alternative.
- Pêche.
- Agriculture.

ENDA EAU POPULAIRE

M. Malal TOURÉ

Mermoz Pyrotechnie, Cité des Administrateurs Civils

Immeuble N° 13, 2e étage, Droite / BP 17072, DAKAR - SÉNÉGAL

Tél. : +221 33 860 41 43 / Fax : +221 33 860 41 39

Email : malal@enda.sn

Champs d'action :

- Mobilisation et ingénierie sociales.
- Réalisation d'infrastructures hydrauliques en milieux défavorisés.
- Interventions dans le domaine de l'assainissement.
- Lutte contre les maladies liées à l'eau.

ENDA ECOPOLE OUEST-AFRICAINE

M. Amadou DIALLO & M. Oumar TANDIA

Rue Félix Éboué / BP 21394, DAKAR - SÉNÉGAL

Tél. : +221 33 823 56 63 / 33 822 31 94 / Fax: +221 33 823 95 83

E-mail: ecopole@enda.sn - audiovis@enda.sn / Web: <http://www.enda.sn/ecopole>

Champs d'action:

- Education alternative à la citoyenneté.
- Appui au développement local participatif.
- Plaidoyer et dialogue politique.
- Développement de la santé communautaire.
- Gestion des déchets et recyclage.

ENDA ECOPOP (Economie Populaire Urbaine)

M. Mamadou Bachir KANOUTÉ

N° 8609D S. Coeur II / BP 3370, DAKAR - SÉNÉGAL

Tel.: +221 33 864 69 59 / Fax : (221) 33 864 68 32

E-mail : ecopop@enda.sn / Web : www.enda.sn/ecopop

Champs d'action:

- Gouvernance urbaine.
- Renforcement des capacités des acteurs locaux.
- Appui au développement local participatif.
- Accès aux services sociaux de base.

ENDA Programme ENERGIE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

M Sécou Sarr (par intérim)

54 rue Carnot / BP 3370, DAKAR - SÉNÉGAL

Tél. : +221 33 822 59 83 / Fax : +221 33 821 7595

E-mail: enda.energy@sentoo.sn / Web: <http://energie.enda.sn>

Champs d'action:

- Elargissement de l'accès aux services énergétiques.
- Elaboration et mise en oeuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.
- Analyse et recherche de synergies entre Energie, Environnement & Développement.
- Lobbying, dialogue politique et plaidoyer international.
- Renforcement des capacités des organisations de la société civile africaine.

ENDA GRAF (Groupe Recherche Action Formation) SAHEL & AFRIQUE DE L'OUEST

M. Emmanuel Seyni NDIONE

B.P. 13069 Grand-Yoff, DAKAR - SÉNÉGAL

Tél.: +221 33 827 20 25 / Fax: +221 33 827 32 15

E-mail: graf@enda.sn / Web: <http://www.enda.sn/graf>

Champs d'action:

- Gouvernance locale concertée.
- Accès aux biens et services de base.
- Agriculture et développement rural.
- Appui aux femmes, AGR et microfinance.
- Education alternative.

ENDA JEUNESSE ACTION

M. Pierre Marie COULIBALY & Fabrizio TEREZIO

54, rue Carnot, BP 3370, DAKAR - SÉNÉGAL

Tél.: +221 33 889 34 20 / 33 889 34 21 / Fax: +221 33 823 51 57

E-mail: jeuda@enda.sn / Web: <http://www.enda.sn/eja>

Champs d'action:

- Appui aux enfants et jeunes travailleurs africains.
- Soutien aux enfants en difficulté à Dakar.
- Lobbying et plaidoyer international.
- Renforcement des capacités des acteurs de la société civile sur la question des enfants.

ENDA LEAD AFRIQUE FRANCOPHONE

M. Masse LÔ

54, rue Carnot, BP 3370, DAKAR - SÉNÉGAL

Tél.: +221 33 889 34 30 / 33 889 34 31 / Fax: +221 821 75 95 / 33 823 51 57

E-mail: lead-af@enda.sn / Web: <http://fa.lead.org>

Champs d'action:

- Renforcement des capacités et promotion des leaders africains.
- Appui aux organisations de la société civile africaine à travers les associations nationales de leaders.
- Animation de réseaux et plaidoyer international sur l'Afrique.

ENDA MADESAHEL (Méthodes Appliquées au Développement du Sahel)

Dr Thierno Aby SY

BP 6259, DAKAR - SÉNÉGAL - BP 414, MBOUR - SÉNÉGAL

Tél.: +221 33 823 76 76 / 33 842 29 63 / +221 957 15 33 / Fax: +221 823 76 76

E-mail: madesahel@enda.sn

Champs d'action :

- Confection et conditionnement de phytomédicaments.
- Formations en santé publique.
- Conservation des espèces végétales menacées.
- Expérimentations et diffusion de nouvelles essences.

ENDA PRONAT (Protection Naturelle des Cultures)

Mme Mariam SOW

54, rue Carnot / BP 3370, DAKAR - SÉNÉGAL

Tél.: +221 33 889 34 19 / 33 889 34 37 / Fax: +221 823 51 57

E-mail: pronat@enda.sn / Web: <http://www.enda.sn/pronat>

Champs d'action:

- Création d'espaces de concertation en zone rurale.
- Réduction de l'utilisation des pesticides dans l'agriculture.
- Formation aux techniques de l'agriculture saine et durable.
- Lobbying et plaidoyer contre l'introduction des OGM en Afrique.

ENDA RUP (Relais pour le développement Urbain Participé)

M. Malick GAYE

Rue Félix Eboué / BP 27083, DAKAR - SÉNÉGAL

Tél.: +221 822 09 42 / Fax: +221 821 41 66 / E-mail: rup@enda.sn / Web : <http://www.enda.sn/rup>

Champs d'action:

- Animation et mise en réseau sur l'urbain en Afrique.
- Gouvernance urbaine en Afrique.
- Lobbying et plaidoyer international.
- Réalisation de systèmes d'assainissement dans les quartiers de 9 villes d'Afrique.
- Développement de l'agriculture urbaine à Dakar et partage d'expériences.

ENDA PLANTES MÉDICINALES

Mme Fatimata SY

Rue Félix Eboué / BP 3370, DAKAR - SÉNÉGAL

Tél.: +221 33 822 96 95 / 33 823 66 17 / Fax: +221 33 823 66 15 / E-mail: endaste@enda.sn

Champs d'action :

- Culture de plantes médicinales.
- Fabrication et conditionnement de phytomédicaments.
- Modernisation des conditions de vente de plantes médicinales.
- Expérimentations et diffusion de nouvelles essences.

ENDA SANTÉ

M. Daouda DIOUF

56 COMICO VDN Liberté VI Extension / BP 3370, DAKAR - SÉNÉGAL

Tél.: +221 33 867 02 62 / Fax : +221 33 823 51 57 / E-mail : santecom@enda.sn

Champs d'action :

- Actions de sensibilisation contre le VIH/Sida en Afrique et dans le monde.
- Assistance médicosociale des personnes infectées.
- Prévention des risques liés à la prostitution clandestine.
- Lobbying et plaidoyer international sur le VIH/Sida.
- Actions de lutte contre le paludisme et d'autres maladies.

ENDA SYNFEV (Synergie, Genre et Développement)

Mme Marie-Hélène MOTTIN SYLLA

Mermoz Pyrotechnie, Cité Somici

Villa N°20 / BP 3370, DAKAR - SÉNÉGAL

Tel/fax : +221 33 860 42 05

E-Mail : mhms@enda.sn - Web : <http://synfev.enda.sn> - <http://www.famafrique.org>

Champs d'action:

- Animation de réseaux Femmes et questions de genre.
- Organisation de sessions de formation.
- Publication de revues et plaidoyer international.

ENDA SYSPRO (systèmes et prospective)

M. Taoufik BEN ABDALLAH

73, Rue Carnot / BP 3370, DAKAR - SÉNÉGAL

Tél.: +221 33 821 70 37 / 33 823 57 54 / Fax : +221 33 823 51 57 / E-mail : syspro2@enda.sn

Champs d'action:

- Renforcement des capacités de la Sté civile africaine.
- Lobbying et plaidoyer sur le commerce international pour l'Afrique.
- Organisation des Fora Sociaux internationaux.
- Renforcement du dialogue politique.